



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
MERCREDI 16 AVRIL 2014
De 8h30 à 12 heures
ECOLE DOMINIQUE MILLE
83000 TOULON

Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var -AD-P.E.P83

Impasse Lavoisier 83160 La Valette du Var

☎ 04 94 57 08 09 • ☎ 04 94 57 08 13

courriel : pep83@wanadoo.fr • www.pep83.org



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du MERCREDI 16 AVRIL 2014 de 8H30 à 12 heures au Sessad Dominique MILLE à TOULON

Adhérents présents : M QUINCHON, M.ANDRAU, Mme BOTTEX, M. CONSTANS, Mme GALLI, M. GALLI, M.AMIGONI, M ASTOIN, Mme ASTOIN, Mme LEPINE, Mme MARTEL, M.ROIG, Mme HERNANDEZ, Mme AUROIRE, M.CALDANI, Mme ANDRAU, M. LEFEUVRE.

Directeurs et responsables : M Manuel DUREAULT (directeur du S3AS et du SSEFS), Mme Nathalie PETRI (directrice du CMPPP et du SESSAD), Mme Christine PERENON (responsable du pôle ressources comptabilité finances du siège), Mme Valérie TESTAGROSSA (responsable du SAPAD)

Invités : Mme Florence DJINGUEUZIAN (Commissaire aux comptes), Mme SAGOT (Conseillère de la Caisse d'Épargne), M. Maurice LETHURGEZ (Vice-président des PEP06 et Président de L'URPEP PACA), M. Patrice D'ANDREIS (Directeur général des PEP06), M.MULET (MAE)

Adhérents excusés : M. et Mme MERLAN, M. et Mme MENNEGAND, Mme COUMOUL, M.MONTANIE, Mme MORRONI, M. Jean VERLUCCO, Mme FROGER, M.LOMBARDI, M.BASACO, Mme LEFEUVRE, Mme BUENO, Mme FABRE, M.DUBAU, Mme COIRET, M.SUFFIA, M.GALIN, M. ESCOFFIER (directeur de Chantemerle), Mme CONSTANS.

Invités excusés :

Députés : Geneviève LEVY Philippe VITEL, Mme PONS

Sénateurs : Pierre COLLOMBAT

Conseillers généraux : M. MULE, M.LANFRANCHI, M. SANS, Mme DEPALENS, M. PIANETTI

Maire : M. LE GALL, M. COUTURE adjoint

IEN : Mme BERNARD M. BOUTONNE

Autres : Mme PAUCHON (PEP05) M. IMBERT (DDEN) Mme ABDESELEM (Autonomie solidaire) M.BRUNI (MGEN) M.GRENTE, Mme MASINI, M.DE GAETANO (CPAM) M.BRISSY (Caisse d'épargne)

Monsieur le Président ouvre la séance à 8h45 en remerciant les PEP06 d'avoir mis à disposition la salle de réunion de l'École DOMINIQUE MILLE pour la tenue de son assemblée générale.

I) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2013 :

17 PRESENTS

15 POUVOIRS

32 PRESENTS ET REPRESENTES

1 ABSTENTION

Le procès-verbal est adopté par 31 des membres présents et représentés.

II) Rapports moral et d'activités

A) Rapport moral du président

Chères amies,
Chers amis,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

L'année passée a été fortement marquée par un travail intense d'élaboration d'outils et de documents pour l'organisation et le fonctionnement associatif. Sept bureaux et dix conseils d'administration soient 44 heures de réunion au lieu de 26 heures en 2012 ont montré notre motivation collective pour la vie associative sans compter les heures consacrées aux commissions et la présence de beaucoup d'entre nous pour régler les questions, quasiment au quotidien, de gestion et d'administration de notre siège de la Valette.

Chacun d'entre nous a donc beaucoup œuvré dans un esprit d'équipe pour le rayonnement des PEP 83 avec une mobilisation particulière dans le premier semestre de l'année 2013 afin de répondre à de nombreuses demandes institutionnelles.

Ce sont 2 892 jeunes qui ont été accueillis, aidés et accompagnés par nos activités diverses dont 2100 varois (805 pour le Secteur Médico-Social et notre service d'AVSi, 172 pour le SAPAD, 367 pour la solidarité et 756 à Chantemerle).

Qu'il me soit permis de remercier chaleureusement les présidents des commissions, les administrateurs pour leur activité qui nous a permis collectivement de progresser dans la gouvernance et le pilotage de notre association. Je n'oublie pas, bien sûr, nos directeurs et responsables de service ainsi que l'ensemble de nos salariés qui ont appuyé et suivi ce mouvement par leur compétence et leur engagement.

Nous sommes en ordre de marche et nous tenons notre place dans le paysage associatif varois. Sur le plan local, la qualité et la rigueur de notre administration et de notre gestion, les actions que nous mettons en œuvre en direction des jeunes varois grâce à nos services médico-sociaux, notre SAPAD, notre commission solidarité et notre centre de Chantemerle, notre service d'AVS-i, nous ont permis notamment de répondre aux axes de notre projet départemental et de renouveler le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'ARS PACA pour les années 2014 à 2018 ainsi que nos frais de siège. Dans ce domaine un des enjeux est de nous saisir de la relative autonomie qu'il nous confère pour progresser encore et toujours dans la qualité des accompagnements ainsi que dans la maîtrise des éléments budgétaires.

Par ailleurs, nous montrons une réelle volonté de travailler en partenariat avec d'autres associations. Ce signe d'ouverture illustre à la fois la confiance dans nos capacités de changement et la recherche d'un enrichissement de nos pratiques au contact d'autres regards, d'autres finalités, d'autres publics pour mieux comprendre les enjeux et affermir nos propositions en matière de transformation sociale.

Notre association bien vivante sur le plan départemental participe également à la vie régionale et fédérale. Notre disponibilité et notre action dans ces domaines permettent sans nul doute de répondre au développement de la vie du réseau PEP qui représente une part importante du projet de la fédération.

Nous participons pleinement à la vie régionale en accompagnant la dynamique de notre union régionale qui évolue dans le sens de la résolution votée par l'assemblée générale de METZ en 2012. Cet échelon est essentiel dans les perspectives tracées par l'Etat en matière de décentralisation et pour nous faire connaître et peser auprès de nombreuses institutions et de multiples financeurs qui ont pour territoire la région.

Tout au long de l'année écoulée nous avons appliqué l'avenant N°2 de la convention cadre de coopération avec nos amis des Alpes-Maritimes. Quoi de plus naturel que de renforcer nos liens avec ceux qui partagent nos valeurs, que de donner de l'activité au sein du réseau, que d'échanger sur nos pratiques et nos réalités respectives. Bien évidemment, tout cela ne va pas sans soubresauts, sans changements dans les habitudes de travail.

Au fur et à mesure, notre intégration à la plate-forme de services commune entre les PEP 83 et les PEP 06 se précise. Je sais à quel point chacun est pris par son emploi du temps mais je souhaite que nous puissions passer à l'acte 2 de notre collaboration afin de créer le plus rapidement possible des pôles ressources et de compétences à vocation académique.

Comme je l'indiquais précédemment nous avons élaboré de nombreux documents et outils associatifs .Il y en a deux sur lesquels je souhaite m'arrêter quelques instants : **ce sont nos nouveaux statuts et notre projet associatif.**

Les premiers ont été validés par la fédération et ainsi rendus conformes à la vaste réforme statutaire engagée dans notre réseau. Nos nouveaux statuts tracent des perspectives de développement notamment dans le champ des adultes, de l'insertion sociale et professionnelle, des différents publics que nous pouvons accompagner. Leur préambule rappelle bien nos priorités : éduquer au civisme et à la responsabilité, promouvoir une conception globale de l'éducation, impliquer les administrateurs, associer les personnels et les usagers à nos activités et à la vie associative, évaluer la qualité de nos actions.

Le second a été travaillé tout au long de l'année 2013 et désormais opérationnel depuis plus d'un mois maintenant. Il reprend explicitement les idées directrices que je viens d'indiquer et réaffirme notre appartenance à l'économie sociale et solidaire qui cherche à concilier activité économique et utilité sociale en donnant la primauté aux personnes et non à la recherche de profits. Pour nous, c'est dans cette économie que se situe l'avenir de notre société et la justice sociale.

Avant de passer au rapport d'activités, je voudrais tracer quelques directions de travail pour l'année à venir :

- 1°) la poursuite de la réflexion sur notre gouvernance associative,
- 2°) l'amélioration de nos procédures administratives et organisationnelles afin que les administrateurs et les cadres associatifs puissent consacrer plus de temps à la recherche d'activités nouvelles,
- 3°) le développement des adhésions adultes et enfants.

Pour terminer, je tiens une nouvelle fois à remercier vivement l'ensemble des acteurs associatifs pour le travail accompli et dire combien nous a été précieuse l'action de Jacques et Janine MERLAN, de Daniel et Michèle MENNEGAND, de Jean-Claude LEFEUVRE qui ont par leur activité et leur présence défendu et porté nos valeurs de laïcité et de solidarité: toujours plus haut, toujours plus fort.

Je leur remettrai en votre nom au moment de notre apéritif dînatoire la médaille de notre association afin de leur témoigner notre affection et rendre hommage à leur engagement bénévole qu'ils ont mis au service des autres pendant leurs mandats d'administrateurs.

B) Rapport d'activités du secrétaire général :

a) La vie démocratique de l'association :

	Nombre de réunions	Valorisation administrateurs x nombres d'heures
CA	10	489,5
bureau	7	148,5
AG	3	7
DUP	12	24
UR CA et bureau	5	60
UR Commissions (pôle DEL)	3	12
SMS	2	8
Travaux et patrimoine		250
Communication	12	43
Finances		32
Solidarité	15	260
Projet et statut		33
Chantemerle et DEL		6
TOTAL		1373

Des établissements au service du public



Cette carte présente les implantations des établissements relevant de la gestion de l'association départementale des P.E.P 83. La distinction faite dans le choix des couleurs, répercutée dans les pages de ce document, est justifiée par l'existence de trois grands secteurs :

-  Secteur en finances conventionnées couvrant des établissements et services médico-sociaux.
-  Secteur sur fonds propres et subventions visant à des actions de solidarité.
-  Secteur concurrentiel des centres de vacances ou loisirs et des classes de découvertes.

b) Synthèse des rapports des commissions, des directeurs de services, de la responsable des ressources humaines comptabilité finances et de la coordinatrice SAPAD

Présentation

A - Rapport des commissions

Commission patrimoine

Commission travaux et patrimoine : président Jean Claude Lefevre

Commission communication : président Pierre Constans

Chantemerle (JP Andrau - Dominique Quinchon, Jean-Claude Lefevre)

Les diverses commission **SMS, suivi de la plateforme commune PEP06-PEP83, Activités et commission solidarité** (Président Maxxime Galli), **Adaptation informatique Noël DUBAU** ont intégré leurs travaux à l'intérieur des divers rapports. La **Commission Projet** présidée par Jacques Merlan finalisera son rapport 2013- 2014 dans le courant de la présente année.

B - Rapports des Services

Rapport du Mme Perenon (Responsable RH Comptabilité Finances)

Bilan social et DUP

Rapport de M. Escoffier (Directeur de la Maison d'enfants Chantemerle)

Rapport de M. Dureault (Direction du SAAAS SAFEP et du SSEFS SAFEP)

Service des AVSi (gestion déléguée par le DASEN d'auxiliaires de vie scolaire individuel)

SAAAS SAFEP Charles Loupot vue (Service d'Accompagnement Familial et d'Education

Précoce un à trois ans et Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie à la Scolarité de 4 à 20 ans))

SSEFS SAFEP J-Ph. RAMEAU audition (Service de Soutien à l'Accompagnement Familial et à la Scolarisation de 4 à 20 ans & Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce un à trois ans)

Rapport de Mme Petri (Directrice du CMPP et du SESSAD Madeleine Lemaire)

CMPP(centre Médico-psycho-pédagogique))

SESSAD (service d'éducation et de soins spécialisés à domicile)

Rapport de Mme Testagrossa SAPAD (service d'aide pédagogique à domicile)

Les P.E.P 83 : des principes d'action et un engagement solidaire

Nos actions s'organisent à partir des principes suivants :

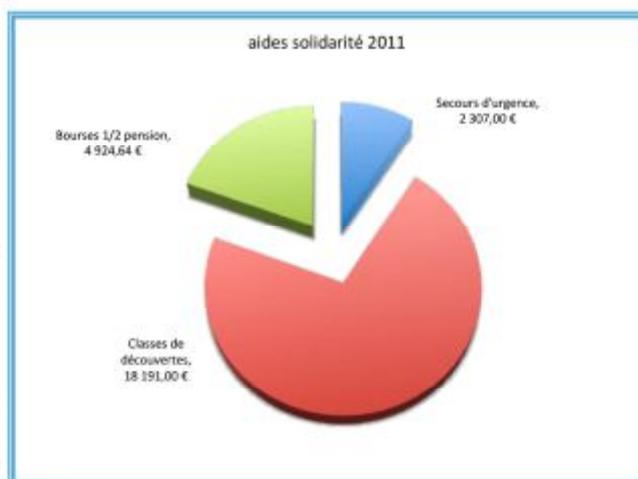
- **Éduquer au civisme et à la responsabilité.**
- **Former** des Hommes responsables, des travailleurs conscients de leurs droits et de leurs devoirs, des citoyens avisés et solidaires.
- **Promouvoir** une conception globale de l'éducation intégrant en permanence l'éducation à la solidarité et assurant l'émancipation individuelle de tous.
- **Participer à l'éducation** de tout enfant, tout adolescent, de tout adulte, quel que soit son handicap.
- **Affirmer la complémentarité** des P.E.P et du service public et laïque d'éducation et de formation.
- **Veiller à la prédominance du conseil d'administration** à tous les niveaux des P.E.P 83 : tous les administrateurs sont responsables politiques de l'association et sont donc les maîtres d'ouvrage des actions. Ils les préparent, les décident et en contrôlent l'exécution avec vigilance.
- **Rechercher dans toute action la qualité.**
- **Associer les enseignants** à l'élaboration et à la conduite des projets des P.E.P.
- **Évaluer, mesurer** régulièrement la qualité de nos actions.



Pour nous la solidarité se concrétise par des aides mises en oeuvre par la commission «solidarité» dans les domaines suivants :

- Secours d'urgence décès.
- Bourses pour la demi-pension.
- Classes de découvertes.

Les temps actuels d'augmentation du coût de la vie, de pertes d'emploi créent de plus en plus de difficultés dans les foyers : ce graphique donne une idée de la répartition des sommes distribuées en 2011.



Pour mémoire, ces actions solidaires représentent 234 bourses octroyées pour les classes de découvertes (pour 52 classes en 2011), 18 bourses versées pour les secours d'urgence, et 94 bourses pour la ½ pension.

Depuis les inondations de juin 2010 l'association s'est engagée à accompagner une orpheline jusqu'à sa majorité.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION PATRIMOINE

La commission s'est réunie plusieurs fois avant la démission de son président Daniel Mennegand. Un rapide tour d'horizon sera précisé dans les rapports du trésorier et dans celui du cabinet CPECF Audit. Pour mémoire :

Patrimoine immobilier

A° Relevant du secteur du Médico-social :

- 1- Locaux de la Valette SAAS –SAFEP Charles Loupot et SSEFS-SAFEP J-Ph. Rameau 90%
- 2- Locaux de la rue Amiral Nomy à Toulon (en attente de vente ou de réutilisation pour un SAMSAH)
- 3- Terrain de Brignoles en attente d'utilisation avec des partenaires UGECAM, APAJH ou autres.(annexe CMPP etc...)
- 4- Locaux du Muy SESSAD Madeleine Lemaire, et SAAAS SAFEP Charles Loupot.

B° Relevant du secteur propre

- 1- Siège 10% en pleine propriété à la Valette
- 2-Terrains et bâtiments de Chantemerle

C° En location auprès du Conseil général du Var : le CMPP De Draguignan

Dans le patrimoine mobilier les inventaires sont terminés,

- pour le mobilier.
- La gestion du parc informatique été optimisée au niveau de l'association.

Ils sont en cours pour le parc automobile, le matériel et les outils de travail.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION PATRIMOINE ET TRAVAUX **par Jean-Claude Lefeuve**

Nous rappelons, ci-après nos interventions sur nos différents sites et les résultats obtenus :

BRIGNOLES.

Depuis notre dernier rendez-vous avec nos partenaires et Monsieur l'Architecte DPLG, la consultation de cabinets de géomètres et de sociétés de sondages de sols, nous a permis de passer les commandes nécessaires à ces deux partenaires. Nous avons reçu le relevé de géomètre au mois de décembre. Ce document a aussitôt été transmis à l'Architecte.

Au cours de notre réunion du 06/07/2013, les représentants de l'UGECAM et de l'APAJH ont donné leurs accords sur le projet présenté.

Il nous reste, à nous PEP 83, à préciser notre propre programme, nos propres besoins et éventuellement le programme de nos futurs partenaires (crèche ou autres).

Quand ce programme sera définitivement arrêté, les études pourront alors être reprises. Un nouveau plan de masse pourra être proposé et alors, en fonction de ce nouveau plan de masse, une campagne de sondages du terrain pourra être envisagée.

LA VALETTE.

L'ensemble de l'opération peut paraître satisfaisant.

On peut cependant regretter l'absence de possibilité de recours contre l'entreprise d'électricité (entreprise en procédure de dépôt de bilan et de liquidation). Les travaux à reprendre seront à notre charge. Il aurait été possible d'exercer un recours si nous avions souscrit un contrat dommages-ouvrage.

On peut aussi regretter la mansuétude dont a bénéficié le Maître d'œuvre et le manque de précision de notre programme, manque de précisions, qui a généré certains travaux supplémentaires.

Des travaux d'aménagements sont programmés mais la commission Patrimoine et Travaux n'a pas été tenue informée de la teneur de ceux-ci.

LE MUY.

Il semble que les travaux de réparation à la suite des inondations ne soient pas complètement réalisés. Ceci à des incidences de sécurité et de consommation d'électricité.

Des travaux d'aménagements sont programmés mais la commission Patrimoine et Travaux n'a pas été tenue informée de la teneur de ceux-ci.

CHANTEMERLE.

Plusieurs projets et rapports sont en cours depuis de nombreuses années pour essayer de rattraper le retard pris en matière d'entretien et de modernisation des bâtiments et des aménagements extérieurs.

Lotissement d'une partie du domaine de Chantemerle.

L'Avant-Projet Sommaire est maintenant achevé et la demande de déboisement a été déposée auprès de la Préfecture du département.

Travaux de mise en sécurité sur le bâtiment B. 1.

Une mission particulière a été confiée au cabinet d'Architecte D.P.L.G., pour une intervention ciblée sur les garde-corps de la véranda et de la terrasse dite accessible attenante, ainsi que sur les garde-corps des chambres rénovées. Enfin cette mission est complétée sur la mise en sécurité feu au niveau des planchers des différents niveaux.

L'appel d'offres des entreprises est en cours et les travaux devraient être entrepris à la fin du mois de mars 2014.

Travaux de modernisation et de mise aux normes du bâtiment B.1.

De nombreux rapports ont été établis depuis plus de dix ans. Nous rappelons, pour mémoire, les derniers en date : Rapport du cabinet B..... de 2008 et de 2009, Rapport de l'APAVE sur l'accessibilité des P.M.R. de 2011, Rapport du cabinet B..... du B.... T.... de 2013, Rapport de l'APAVE sur la sécurité de 2013.

Un dernier rapport établi pas le H..... H..., en janvier 2014, vient de nous être remis, concernant l'Évaluation du projet de rénovation du centre de vacances Chantemerle.

Les conclusions de ce rapport permettent d'envisager le financement d'une enveloppe de travaux maximum de : 1, 2 millions d'€, soit environ le tiers de ce qui a été jugé nécessaire pour mener à bien les travaux de rénovation du bâtiment B. 1 et de ses abords.

AUTRES SITES.

Nous ne connaissons pas les sites de TOULON et de DRAGUIGNAN.

CARNET D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES.

Nous avons proposé, il y a quelques mois, la mise en place de carnets d'entretien des immeubles de chacun de nos sites.

Cette mission peut être confiée à un « Homme de l'Art » qui lors d'une visite annuelle liste les travaux à d'entretien à un, deux, cinq et dix ans et estime leurs coûts (se reporter aux extraits de documents ANAH joints).

Cette action permet de budgétiser chaque année des prévisions financières pour des travaux courants ou d'envergure (réfection d'étanchéité, isolation thermique, ...).

Ces actions de préventions éviteraient de ce retrouver devant des situations désastreuses au fil des ans.....voire cinquante et plus.

Nous n'avons pas rencontré un franc succès avec cette proposition.

INVENTAIRES DES MOBILIERS SUR LES DIFFERENTS SITES.

Une fiche type a été transmise aux responsables d'établissements.

CONCLUSION

Beaucoup d'autres recommandations ou conseils peuvent être émis afin de permettre une bonne gestion, suivant l'expression « gestion de père de famille », de notre patrimoine immobilier. On ne s'improvise pas gestionnaire de patrimoine. C'est un métier.

Quatre rappels :

- L'assurance dommages ouvrage est obligatoire lors de travaux de construction ou d'aménagements.
- L'intervention d'un coordonnateur de travaux est obligatoire dès que deux corps d'état interviennent simultanément sur un chantier de construction ou de réhabilitation.
- Les avis rendus par les commissions de sécurité n'engagent pas celles-ci. Le Maître de l'ouvrage ou le gestionnaire reste responsable de la sécurité dans leurs établissements.
- Même si le pouvoir politique semble reporter la date limite de mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite, les recours seront examinés au coup par coup. Nous devons nous mettre en conformité avec la réglementation dans tous nos établissements et plus particulièrement LA VALETTE et CHANTEMERLE.

+++++

Dressé par la commission Patrimoine et Travaux,
Le : 03/03/2014.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION COMMUNICATION **par Pierre CONSTANS**

La Commission s'est attachée à la réalisation du fichier adhérents adultes et écoles concrétisée par le logiciel proposé par Noël Dubau : outil performant, remarquable de précision et de convivialité.

Tous les adhérents sont ainsi listés avec leur spécificité, la mise à jour du règlement de la cotisation et l'envoi du document CERFA pour les adhérents concernés. Qualité et efficacité marquent cette réalisation pour laquelle Mme MARTEL et M. DUBAU ont apporté une contribution décisive.

Le site internet est suivi et alimenté par les soins de Noël qui demeure la cheville ouvrière de notre outil indispensable pour l'association.

La commission a également suscité la gestion du message téléphonique d'absence durant la période de fermeture du siège qui reste à l'écoute des éventuelles urgences orientées vers une personne référent en mesure de traiter la question.

La préparation de l'organisation de l'AG a fait l'objet d'un certain nombre de réflexions mettant en évidence le passage obligé de cette réunion annuelle statutaire souhaitée plus synthétisée dans le temps afin d'éviter des longueurs et de répondre aux contraintes et à la réalité de notre association.

La « lettre de rentrée » et « le PEP infos » sont chaque année préparés et suivis pour assurer une diffusion efficace et cohérente.

La préparation de l'inauguration du siège a été reportée, en raison du calendrier électoral, pour l'automne prochain.

Notre dernière réunion a évoqué l'idée de penser la formation des AVSi, accompagnant les élèves handicapés, n'ayant pas eu la possibilité de se préparer théoriquement et pratiquement pour appréhender cet engagement.

Le bilan de notre Commission de l'année 2013/2014 peut paraître convenable au regard des réalisations concrètes des différents documents et aux chantiers de réflexions en cours.

Mais la Communication demeure un chantier difficile et complexe pour donner du sens au projet associatif et tenter d'en développer la dimension politique et militante.

Nous avons besoin d'étoffer cette commission confrontée à une exigence de compétence et de moyens qui met en évidence notre limite individuelle et collective par manque de connaissances et absence de qualification.

Notre mouvement dispose de « savoir-faire » qu'il s'agit de « faire savoir », thème des journées nationales d'études en 1988 à Rennes et toujours d'actualité plus de 25 ans après.

Les Pupilles de l'Enseignement Public auront cent ans en 2015. Une association qui a traversé un siècle de tempêtes toujours présente mais encore, et toujours insuffisamment connue localement et nationalement.

Pour autant, notre association départementale a été confrontée au défi de la solidarité depuis 1959, année de la rupture du barrage de Malpasset, et a su le relever comme en 2010 et actuellement avec les dernières intempéries provoquant des appels de solidarité. Autant d'événements chargés d'histoire pour un projet porteur d'espoirs pour une société plus solidaire.

Les temps sont difficiles pour notre mouvement, dans un contexte économique et politique peu favorable, nous imposant lucidité et sérénité pour défendre et promouvoir les valeurs fondamentales de la République et de la Laïcité.

Rapport d'activité 2013 de la Maison D'enfants A Chantemerle 04 Seyne les Alpes Directeur Laurent ESCOFFIER

Rapport d'activité CHANTEMERLE 2013 Par Monsieur Laurent Escoffier directeur

L'année 2013 a vu le nombre de journées vacances diminué d'environ 500jv.

1) Accueil en 2013

Le nombre de classes « ODEL » a augmenté en 2013. Nous avons accueilli 12 classes de neige et 4 classes cirque.

La DGAC reste, cette année encore notre premier « client » avec un peu moins de 5000jv.

Nous avons commencé le premier séjour le 13 janvier et avons travaillé presque en continu jusqu'au 31 Aout.

Autres faits marquants :

- Les deux derniers employés « permanents » de la maison ont demandé leur départ à la retraite. Ils n'ont pas été remplacés.
- Nous avons refait les peintures du couloir du RDC de l'annexe et quelques chambres en Octobre.
- Nous avons subi 2 sinistres importants au cours de l'été, à cause des orages.
- Nous avons fait réparer une fuite d'eau sur le toit de l'annexe.

2) Tableaux des journées

adultes et weekend	classes	Accueil collectif de mineurs	formation BAFA	accueil handicap	sportifs	collège	Total
1149,5	5040,5	6275	315	306,5	161	175,5	12465

Dont ODEL 1714.5 et ARAMIS 4989.5

3) Quelques éléments comptables :

Nous avons contenu le budget alimentaire. Par contre l'hiver a été froid et la période de chauffe longue, nous avons dépensé près de 48000€ de Fuel.

Un chiffre d'affaire en régression :

2012 665 500€, 2013 610000€ soit - 55000€ (-9%)

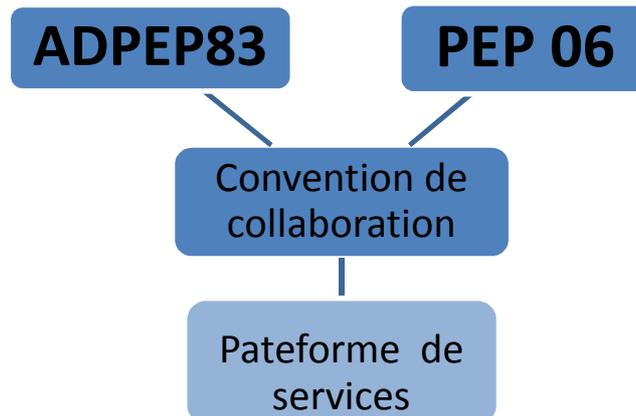
2) Perspectives 2014

Une année 2014 qui verra certainement une stagnation du nombre de journées/vacances. Le nombre de classes de neige ODEL passe de 12 à 20.

Rapport d'activité 2013 du SIEGE ADPEP 83 à la Valette Responsable Christine PERENON

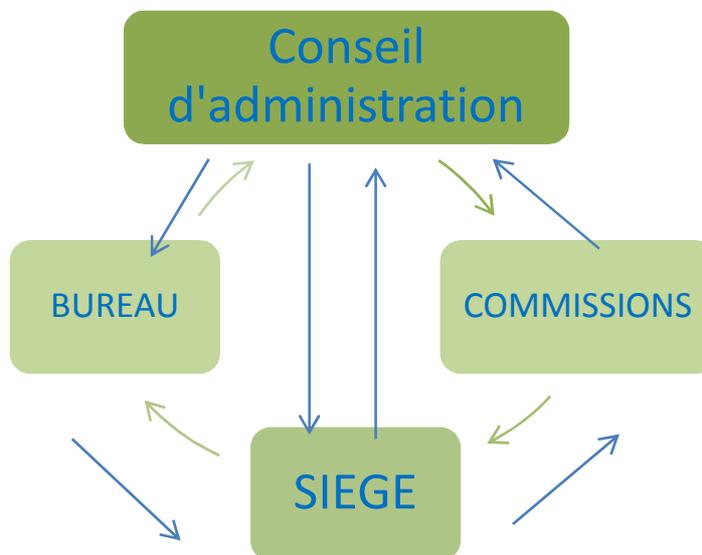
Convention de collaboration avec les PEP06 avec externalisation de la paye, et changement de logiciel de gestion

Le rapport d'activité du siège, correspondant à l'exercice 2013, fera référence à plusieurs changements opérationnels, dont le principal est la signature de la convention de collaboration avec les PEP06 conduisant à l'externalisation de la paye, et le changement de logiciel de gestion.



POLE ADMINISTRATION

SIEGE → Fonctionnement des instances



Durant l'année civile 2013, un travail de fond a été entrepris par les administrateurs et les différentes commissions. (Statuts, RI, dossier Presse, DUD, Site animé par Monsieur N. DUBAU, CPOM.)

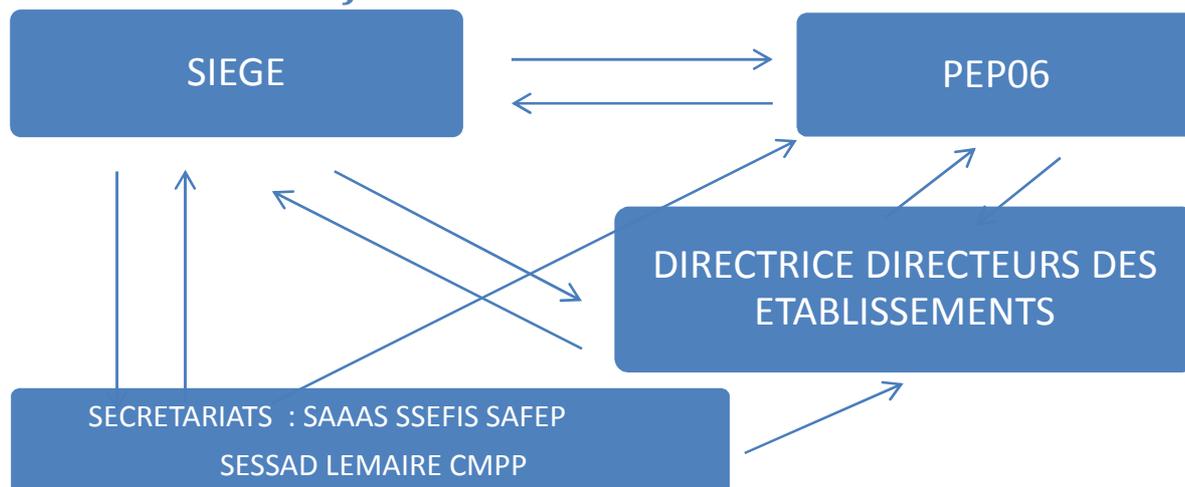
Il a porté sur la refonte, ou la création de l'ensemble des documents de l'association. Ce travail a mobilisé les compétences de toute l'équipe du siège.

- ✚ Modification des statuts et du règlement de l'association pour se mettre en accord avec les demandes de la Fédération,
- ✚ Création d'un dossier de presse pour se faire connaître et reconnaître,
- ✚ Modification du document unique de délégation,
- ✚ Fonctionnement du site de L'ADPEP83 par l'enrichissement régulier et la communication des actions en cours grâce à l'implication de M.DUBAU
- ✚ Rédaction du dossier des frais de siège renouvelé tous les 5 ans
- ✚ Réalisation du Dossier du CPOM pour l'ARS.

La participation et l'assistance aux différentes commissions issues du conseil d'Administration ont permis de mieux répondre aux demandes structurelles des administrateurs. Comme nous pouvons le constater sur le diagramme ci-dessous, la communication doit être fluide et soutenue entre toutes les instances en présence pour un travail de qualité et une communication sans rupture.

POLE COMPTABILITE

Circulation de l'information



Mise en place de SAGE piloté par le siège ainsi que le passage de l'ensemble de l'association à la comptabilité d'engagement et à la comptabilité analytique.

Nous avons su surmonter plusieurs difficultés découlant de l'utilisation de SAGE et des nouvelles règles comptables :

- ✚ Difficulté de connexion avec le serveur.
- ✚ Formation tardive sur le module SAGE COMPTABILITE (19 mars et 14 mai 2013).
- ✚ Double saisie concernant les immobilisations sur le logiciel comptable et dans le module SAGE IMMOBILISATIONS (formation 19 septembre 2013) alourdissant la saisie comptable.
- ✚ Méconnaissance des règles comptables pour la mise en place d'une comptabilité clients fournisseurs nécessitant une prochaine formation.
- ✚ Mise en place de la comptabilité analytique pour la 1^{ère} fois.

Cette nouvelle organisation a fait l'objet de nombreux réajustements, et a déclenché la mise en place de formations techniques, et l'application de plusieurs procédures pour simplifier les tâches comptables, (pour exemples : suppression de la rédaction des chèques et saisie des virements sur un logiciel bancaire, création de tableaux de frais professionnels pour globaliser la gestion et la saisie des dépenses).

Cette mise en place a nécessité l'embauche d'une personne à temps partiel en contrat CAE-CUI pour soulager les secrétariats et les aider dans la migration vers ce nouveau logiciel. Cette personne est formée et encadrée par le siège et assure la saisie d'une partie de la comptabilité de chaque établissement.

Perspectives 2014 (communication, secrétariat, inventaire)

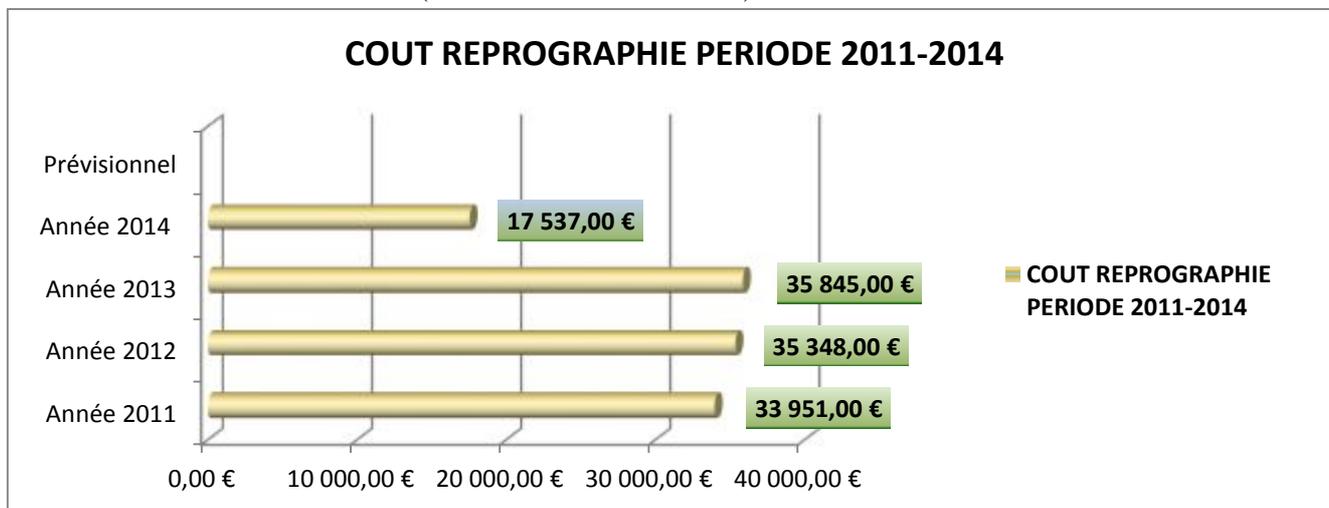
Nos efforts devront porter sur la communication et l'accompagnement des secrétariats en 2014, pour mettre en application tous les changements nécessaires à cette nouvelle organisation. Nous devons également procéder à l'inventaire physique dans tous les établissements et le rapprocher de la liste des biens immobilisés existants dans la base comptable.

POLE GESTION

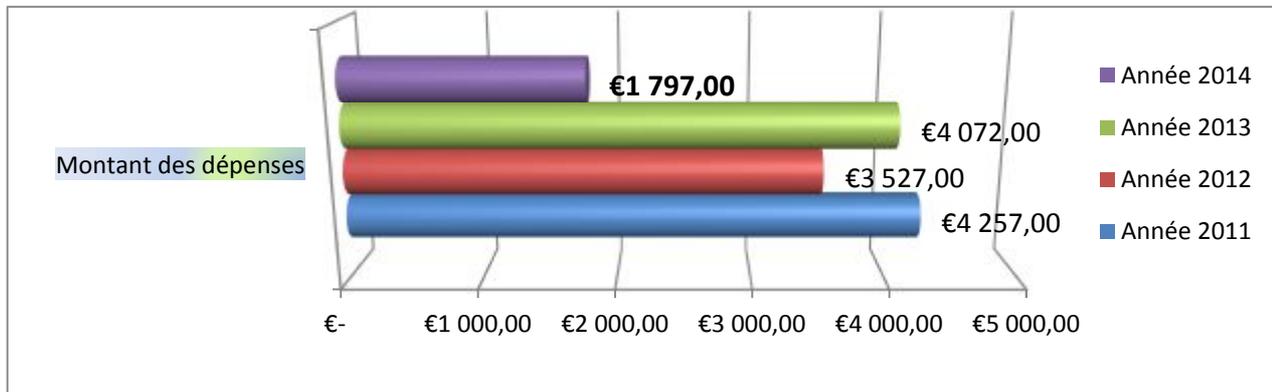
Un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Objectif 2013 : Dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement au niveau des différents établissements et au niveau du siège, nous avons procédé à plusieurs modifications :

Changement de contrat et de machines pour la reprographie représentant en 2013 une dépense annuelle maîtrisée de 35822€ (BP 2013 36061€) sur l'ensemble des établissements.



✚ **Changement de machine à affranchir** pour diminuer les frais d'affranchissements du siège :



Perspectives 2014

Trois pôles de dépenses restent encore à maîtriser :

- Les dépenses téléphoniques, les contrats d'assurance, l'entretien du parc automobile. Une étude est en cours au siège pour la téléphonie.

POLE FINANCES

La nécessité d'une gestion plus précise des différentes dépenses à répartir entre les établissements et le siège, a conduit à mettre en place certains outils, pour exemple :

- Le tableau de répartition des charges

Pour une meilleure gestion des placements financiers, nous avons également ouvert des comptes de placement par pôle : SMS, établissement hors SMS.

Perspectives 2014

Pour éviter les transferts de fonds entre établissements au niveau des dotations, et diminuer les écritures comptables liées à ces mouvements, nous changerons de système en 2014 et redirigerons la réception des dotations vers chaque établissement.

POLE RESSOURCES HUMAINES (nouveaux outils).

La présence à temps partiel d'un personnel des PEP06, mis à disposition dans le cadre de la plateforme, a permis de renforcer l'équipe du siège, pour mettre en place des outils nécessaires à une meilleure gestion des ressources humaines :

- ✚ Création d'un règlement intérieur des salariés de l'association de l'ADPEP83
- ✚ Création d'un livret d'accueil du salarié
- ✚ Création de matrice pour les contrats CDI
- ✚ Suivi des mouvements des salariés
- ✚ Traitement et le suivi des documents soumis à la consultation des représentants du personnel

Perspectives 2014 (complémentaires d'entreprise, durée du travail de 24h hebdomadaire minimale)

Dans le cadre de la nouvelle réforme sur la sécurisation de l'emploi, nous sommes appelés en 2014 à travailler sur deux sujets :

- La couverture complémentaire et collective des frais de santé à mettre en place au plus tard au 1^{er} janvier 2016.
- La durée minimale du travail passée à compter 1^{er} janvier 2014 à un minimum de 24 heures semaine pour les nouveaux contrats, et la mise en accord avec la loi pour les anciens contrats pour les salariés qui en font la demande.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 14 juin 2013 relatives au comité d'entreprise, les entreprises de moins de 300 salariés doivent mettre en place à compter du 14 juin 2015 une base de données économiques et sociales à disposition de cette instance représentative du personnel.

POLE SOLIDARITE

Les chiffres du pôle solidarité sont les suivants :

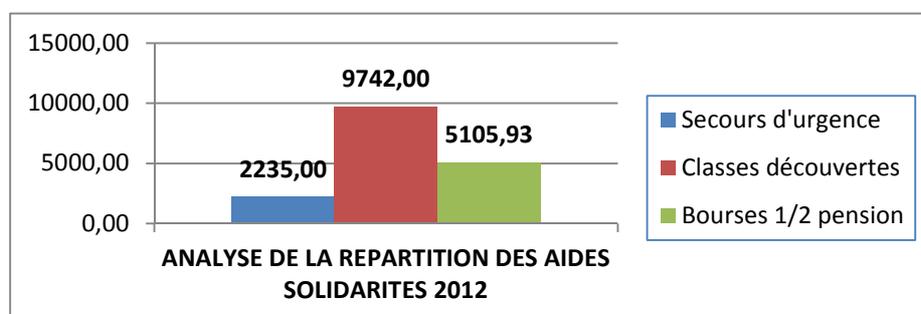
- Pour les classes des découvertes : 274 élèves aidés
- Pour les aides 1/2 Pension : 80 enfants aidés
- Pour les bourses et les secours d'urgence : 13 enfants aidés

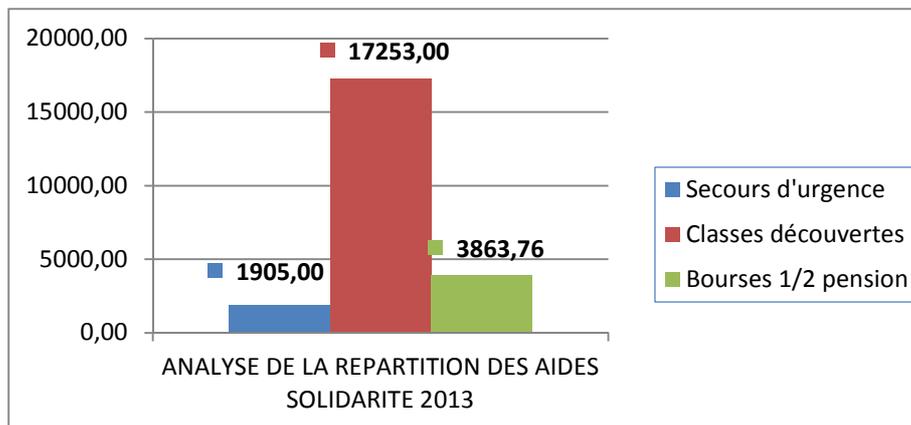
ANALYSE DE LA REPARTITION DES AIDES

SOLIDARITE ANNEES 2011-2013

Années	Secours d'urgence	Classes découvertes	Bourses 1/2 pension	Total annuel
2011	2307,00	18191,00	4974,64	25 472,64
2012	2235,00	9742,00	5105,93	17 082,93
2013	1905,00	17 253,00	3863,76	23 021,16

Diminution des demandes de bourses 1/2 Pension
Augmentation sensible du montant classes découvertes





Ressources cotisations et dons 2013

COT ELEVES 1ER DEGRE	COT ELEVES 2ème DEGRE	TOTAL ANNUEL	DONS	Total Recettes
13 529,20€	830,00€	14 359,20 €	1722,00€	16 081,20€

Clefs de répartition 100% cotisations et dons

Total versé par les communes et le conseil général				
50%	Subventions communes		11494,00	5747,00
60%	Subvention conseil général		5000,00	3000,00
15%	CPO		42057,76	6308,66
			16494,00	15055,66

charges de fonctionnement	2%
Charges salariales	2%
honoraires	1%

Total recettes	16081,20	4 201,10 €	total dépenses	23021,76
	15055,66	Solde positif	Charges 2013	3914,00
2013	31136,86			26935,76

Perspectives 2014 (relance des demandes d'aides)

Nous souhaitons relancer par diverses actions, auprès des communes et auprès des écoles, le versement d'aides pour permettre au pôle solidarité de faire face à toutes les demandes d'aide tant au niveau des classes de découverte qu'au niveau des cantines.

Les PEP83 employeurs de l'économie sociale et solidaire

L'ADPEP83 fait partie d'un réseau d'économie sociale et solidaire celui de la FGPEP.

Les associations qui composent ce réseau emploient sur tout le territoire 22 000 personnes et dont le poids économique est égal à celui de la Croix Rouge française nous apporte des avantages et nous impose des exigences à l'égard de la gestion et du personnel.

La Délégation Unique du Personnel.

Mise en place il y a quatre ans elle représente les cadres et les autres personnels.

Au terme de son mandat la DUP a été renouvelée entre décembre 2013 et janvier 2014. La négociation du protocole électoral conformément à la loi avec une organisation syndicale a donné lieu à des réserves de part et d'autres ; et à une action en justice.

Le 1^{er} tour des élections n'a pas permis au quorum d'être atteint et un second tour a été organisé. Désormais tous les établissements et toutes les catégories de personnels sont représentés dans cette DUP. Cette organisation syndicale qui avait demandé en justice l'annulation de ces élections, a été déboutée.

Des personnels pour la plupart hautement qualifiés.

Ces qualifications élevées participent à la qualité des services que rend notre association et contribuent à l'excellence de l'image des PEP 83. Les administrateurs en sont à la fois fiers et conscients.

Lors des commissions de recrutement, les administrateurs veillent au maintien des hauts niveaux de qualification des personnels au service des enfants qui sont dans nos établissements.

Le Conseil d'administration accorde toute sa considération à ces personnels, en retour il attend d'eux une manière de servir à la hauteur de ces qualifications et de ces savoir-faire,

Les PEP83 et la commission projet.

Sous la présidence de Jacques Merlan la commission projet s'est réunie à plusieurs reprises, le projet élaboré en commun s'est focalisé sur la gouvernance associative à partir d'un document fédéral. Le travail s'est poursuivi en 2014 et a abouti à un vote du projet associatif 2014 au CA en date du 18/02/2014..

**Rapport d'activité 2013 du SAAAS-SAFEP C. LOUPOT
DES PEP 83 à la Valette
Direction M. Manuel DUREAULT**

I. Renseignements d'ordre général.

Association gestionnaire : PEP du VAR.
Ouverture du SAAAS : 5/09/94 (15 places)
Extension du SAAAS et création du SAFEP (35 places) : 1/09/05
Extension du SAAAS et du SAFEP de 28 places : 1/09/09
Extension du SAAAS et du SAFEP de 2 places : 1/10/2011
Agrément définitif : 67 places de SAAAS et 13 places de SAFEP
Directeur : Manuel DUREAULT

ACCOMPAGNEMENTS

Le SAAAS/SAFEP assure un accompagnement : familial, médical, paramédical, scolaire, et social des enfants déficients visuels du Var. Cet accompagnement se réalise au moyen d'un suivi ophtalmologique, pédiatrique, de rééducation en psychomotricité, orthoptie, AVJ, Ergothérapie, locomotion, d'un suivi social, psychologique, scolaire, éducatif.

L'agrément du service est de 80 places en année pleine en externat pour le SAAAS / SAFEP.

II. Fonctionnement de l'établissement.

Effectifs : Les deux services ont accompagné 92 enfants sur l'année 2013 scolarisés en milieu ordinaire et dans les ULIS du collège Peiresc et du lycée Dumont D'Urville à Toulon.

Le service a suivi 92 jeunes : 13 pour le SAFEP et 79 pour le SAAAS.

Le service a suivi notamment 14 jeunes brailleuses tous scolarisés en milieu ordinaire avec des âges scolaires très différents allant de la maternelle à la l'Université.

Nous avons admis 12 nouvelles situations en 2013 et 14 sont sorties du service.

La liste d'attente ne s'est pas résorbée et a tendance à se stabiliser autour d'une dizaine de situations chaque année. Cependant, certaines situations ne nous permettent pas d'attendre et nous sommes contraints d'assurer un accompagnement en priorité. C'est le cas notamment pour des situations provenant d'autre département. En 2013 nous avons pris en charge la situation d'une jeune provenant du Rhône, brailleuse scolarisée en bac technologique. Il va de soi que ce genre de situation ne peut être laissé en attente.

A ces situations viennent s'ajouter les diagnostics précoces de malvoyance ou de cécité ou le principe de service est de répondre le plus précocement afin de limiter l'émergence de processus d'inadaptation consécutif à la malvoyance.

Douze jeunes sont concernés par cette liste d'attente au début de Janvier 2014. Par ailleurs, il n'existe pas de dispositif d'aval pour poursuivre l'accompagnement de certains jeunes adultes qui manque encore d'autonomie ou qui sont entrés au service très tardivement. En conséquence, nous ne pouvons les laisser poursuivre seuls leurs études. C'est le cas notamment des brailleuses en études supérieures. La poursuite du travail sur la mise en place d'un SAMSAH DV sur le département reste toujours d'actualité. La prévision au PRIAC de cette création pour 2014 devrait permettre à terme de solutionner certaines situations en redonnant des marges de manœuvre au service.

Répartition de la population accueillie :

Tranche d'âge	0 - 4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11 - 15 ans	16 - 19 ans	20 - 24 ans
Population	13	11	23	26	17	2

Le personnel : Il n'y a pas eu de mouvement de personnel cette année hormis un congé maternité qui a été remplacé pour une orthoptiste et le départ en fin d'année 2013 d'une ergothérapeute qui a été très difficile à remplacer compte tenu de la demande d'un haut niveau de technicité demandé en informatique pour accompagner notamment les jeunes brailleuses qui disposent d'un matériel très complexe et qui évolue très régulièrement et qui demande donc une adaptation permanente des professionnels.

Sur le plan pédagogique nous n'avons pas réussi à remplacer l'enseignant CAEGA DV manquant et c'est donc le reste de l'équipe pédagogique qui compense cette vacance de poste. La surcharge de travail est donc assumée par l'ensemble de l'équipe pédagogique mais cette situation n'est pas viable à long terme. Nous maintenons notre recherche et pensons avoir trouvé une solution pour septembre 2014.

L'Activité du service.

Avec 11077 actes, la moyenne est de 3,3 actes par semaine et par jeune sur 42 semaines d'activité. Cette moyenne est en baisse par rapport à l'année précédente.

La multiplication des activités de groupe est justifiée par la nécessité de proposer des espaces de soins plus contenant où les jeunes se retrouvent. Être en permanence seul dans un espace de vie où l'on est le seul en situation de handicap génère très souvent de la souffrance. Sans remettre en cause la pertinence de la scolarisation des jeunes en situation de handicap dans leur espace de vie, il est indispensable de penser des espaces où ces jeunes puissent se retrouver ensemble. Grandir, c'est s'identifier aux autres, et donc être semblables aux autres notamment chez les adolescents. Arriver à proposer un équilibre entre le milieu ordinaire et la rencontre avec ses pairs est une nécessité impérieuse pour le bien être de ces jeunes.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la zone géographique à couvrir est très importante et que les distances à parcourir sont de ce fait très importantes. Les temps de déplacement font baisser le temps de travail effectif auprès des usagers. Cette disposition fait partie du projet d'établissement et elle est assumée afin de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins sur l'ensemble du territoire varois.

Résultats aux examens

Cette année 7 jeunes ont passés un examen et l'ont obtenu.

- 2 jeunes ont obtenus un bac général : (un bac ES, 1 bac ST2S)
- 1 jeune déficient visuel au obtenu un bac pro Accueil Comptabilité
- 4 brevets des collèges

Les interventions des deux services se font sur 41 communes sur l'ensemble du département.

Le service d'adaptation et de transcription continue son évolution. L'obtention de l'agrément de niveau II obtenu cette année nous permet d'avoir accès à l'ensemble des ouvrages en version numérique présent à la BNF. Le service de transcription Braille et d'adaptation de documents a produit cette année plus de **900 ouvrages et documents agrandit en noir et en braille.**

Rapport d'activité 2013 du SSEFS et du SAFEP
Jean Philippe RAMEAU DES PEP 83 à la Valette
Direction M. Manuel DUREAULT

I. Renseignements d'ordre général.

Association gestionnaire : PEP du VAR.

Ouverture du SSEFS : 5/09/1994

Ouverture du SAFEP : 1/09/1998

Extension financée : 1/01/2007

Le financement du service est donc de 57 places en externat pour le SSEFS et de 8 places pour le SAFEP soit 65 places.

ACCOMPAGNEMENTS

Le SSEFS et le SAFEP assurent un accompagnement familial, médical, scolaire, social, culturel des enfants présentant des troubles auditifs dont nous avons la charge sur les deux tiers ouest du département. Cette extension de la zone géographique s'est imposée en 2004 pour répondre à la demande d'accompagnement sur cette partie du département non couverte. Le financement total du projet agréé depuis septembre 2004 permet de proposer une réponse territoriale globale et aux besoins d'accompagnements.

Cet accompagnement se réalise au moyen d'un suivi ORL et phoniatrique, de la rééducation orthophonique, de la rééducation en psychomotricité, d'un suivi social, psychologique, scolaire, éducatif et dans l'acquisition d'un moyen de communication oral et ou gestuel.

Le financement du service est de 57 places en externat pour le SSEFS et de 8 places pour le SAFEP soit 65 places.

II. Fonctionnement de l'établissement.

Effectifs : Les effectifs du service, liste d'attente non comprise, sont de 18 jeunes enfants pour le SAFEP et de 55 pour le SSEFS soit 8 jeunes au-delà de notre agrément.

Nous avons par ailleurs une liste d'attente de 10 jeunes réparti de la façon suivante : 3 enfants pour le SAFEP et 7 pour le SSEFS.

Nous constatons donc que la liste d'attente perdure de façon très importante. L'augmentation majeure provient essentiellement du SAFEP. Les constats faits les années précédentes sont récurrents et nous ne parvenons pas à résorber notre liste d'attente depuis plus de trois ans. Le dépistage précoce de la surdité amène des familles à se tourner vers nous beaucoup plus rapidement. Compte tenu de notre implantation territoriale, le temps entre le diagnostic et une proposition d'accompagnement spécialisé a tendance à se réduire même si parfois il reste encore trop long. Certains parents peuvent sortir de certains hôpitaux avec un dépistage de surdité sans qu'aucune information ne leur soit donnée pour les informer de l'existence de services spécialisés pouvant les accompagner.

Cependant la reconnaissance de nos services par nos partenaires (PMI, service ORL de La Timone, la MDPH et l'Education Nationale...) limite fort heureusement ces temps de recherche pour les familles.

A ce jour, nous ne sommes absolument plus en mesure de répondre aux besoins de prise en charge de ces jeunes enfants. La situation reste donc très préoccupante et risque notamment d'entraîner des pertes de chances pour certains jeunes pour lesquels aucune solution en libéral ne serait être satisfaisante.

En effectif cumulé, (SSEFS / SAFEP) nous prenons donc en charge à ce jour 73 enfants. Nous dépassons donc notre agrément de 8 places. Cependant ce dépassement est absorbé dans notre activité globale.

Répartition des jeunes pris en charge par le SAFEP et le SSEFS .

Crèche + Domicile : 5

Enseignement préélémentaire

Maternelle : 14 dont trois dans le cadre du regroupement maternelle

Enseignement primaire

Clis 1 : 4

Clis 2 : 8 jeunes scolarisés dans un dispositif adapté de l'école

Clis 4 : 1

Milieu ordinaire : 15 en scolarisation en classe ordinaire.

Enseignement secondaire

Collège : 17 en scolarisation complète dont en 2 SEGPA et 8 scolarisés avec le recours de l'ULIS

Lycée : 2 en enseignement général

5 en enseignement technique et professionnel

Formation professionnelle.

CFA et formation professionnelle:1

Cette année 8 nouveaux sont arrivés au SSEFS et au SAFEP et 9 en sont sortis.

Résultats aux examens

Cette année 5 jeunes ont passé un examen et l'ont obtenu.

- 5 brevets des collèges

- 1 Bac de Français. (S)

Les interventions des deux services se font sur 26 communes différentes dans un rayon de 85 km autour de Toulon (cf.carte).

Le travail de partenariat est réalisé avec 48 établissements de la petite enfance, scolaires, de formation professionnelle.

III Activité du service :

L'activité du service s'est stabilisée autour de 3,5 actes directs par jeune et par semaine en valeur soit un total annuel de 10335 séances directes auprès des enfants et de leurs familles et 778 actes indirects réalisés par le pôle social, médical et d'encadrement. Cette activité soutenue s'explique par la mise en place de groupes au niveau des écoles où nous avons créé un nouveau dispositif pour des élèves de CP/CE1 en collaboration avec la Clis 2 et de l'Ulis 2 du collège Django Reinhardt.

Pour ce qui concerne les actes paramédicaux, l'activité est stable et conforme aux prévisions. La baisse constatée au niveau du pôle éducatif s'explique par la modification des modalités d'intervention. En effet, le nombre de suivi individuel est en augmentation au détriment des groupes. La grande difficulté à trouver des taxis qui acceptent de réaliser des courses sur de faibles distances en est la cause principale. Il est donc à déplorer que cette modalité de travail ne puisse se développer.

Rapport d'activité 2013

Le SMS Service Médico-social du CMPP de Draguignan et du SESSAD MADELEINE LEMAIRE DU MUY

Direction Nathalie PETRI

◆SESSAD (Service d'éducation et de Soins Spécialisés à Domicile) :

- L'arrivée en septembre de l'enseignante spécialisée option D mis à disposition par l'EN
- L'augmentation du nombre d'orthophonistes conventionnés avec le Sessad (13 au 31/12/2013 pour 24 jeunes, 7 au 31/12/2012 et 3 au 31/12/2011).
- 0.08 ETP de médecin psychiatre a été transformé pour augmenter le temps de neuropsychologie de 0.45 à 0.65 ETP au 1/09/2013
- 68% des usagers accompagnés au 31/12/13 étaient scolarisés au sein d'un dispositif collectif d'inclusion contre 50.8% en 2012.
- On constate une nette évolution des caractéristiques du public accueilli au sein du service. En effet, de plus en plus de jeunes présentent des troubles autistiques (17%). Au regard de cette évolution le service est engagé dans diverses formations et informations sur les TSA (formation nationale de 5 jours, rencontre avec le CRA de Nice...)
- Formation,
- Outre l'analyse de pratiques mensuelle (équipe), 5 professionnels ont bénéficié d'une formation individuelle (développement de compétences).
- ***Rencontre avec les enseignants spécialisés (Clis, Ulis, segpa) et non spécialisés du secteur.***
En novembre 2013, pour la première fois, le Sessad a organisé, dans le cadre d'une animation pédagogique, une matinée de rencontre avec les enseignants spécialisés (Clis, Ulis, segpa) et non spécialisés du secteur.
- Cette réunion, axée sur le partenariat, a permis non seulement de mieux se connaître, de mettre en évidence les axes de progrès mais aussi d'avoir une réflexion autour de l'orientation.
- Le service continue d'entretenir et de développer son réseau : lieux de stages, ESAT, CAMSP (4 enfants de 6 ans admis en septembre 2013)...

Matinée porte ouverte pour les jeunes accompagnés et leurs parents et transferts à Chantemerle et à Cabasse

Le service a organisé pour la première fois également, une matinée porte ouverte pour les jeunes accompagnés et leurs parents le samedi 5 octobre 2013. Cette rencontre a mobilisé la plupart des nouveaux entrants mais aussi de nombreuses familles plus anciennes.

- Le projet de service a été validé par le CA en novembre 2013.
- D'autre part, pour la première fois, deux transferts de 3 jours ont été organisés en juin 2013 : l'un dans le centre de loisir des PEP83 à Chantemerle (12 jeunes) et l'autre à Cabasse dans le cadre d'un projet danse (6 jeunes filles). Au regard de ces expériences très réussies, d'autres projets de ce type seront renouvelés en 2014.

SESSAD :

- L'évaluation interne du service aura lieu en 2014.

◆CMPP :

- **Départs et arrivées de personnels :**
- **Retraite du médecin psychiatre au 31 décembre 2012 et 3 départs d'orthophonistes dans le courant du deuxième semestre :**
- Le nombre de conventions avec des orthophonistes en libéral a donc augmenté. L'activité redescend malgré l'embauche d'une neuropsychologue à 0.2 ETP (janvier) et celle d'une psychomotricienne à 0.4 ETP (octobre). **Le poste de médecin psychiatre est enfin pourvu en septembre 2013.**
- **De plus, 0.1 ETP de médecin a été transformé pour augmenter le temps de psychologue de 0.25ETP.**
- **L'enseignant spécialisé option D a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2013.**
- Le délai entre le premier contact et le début du traitement est en moyenne de 9 mois (7 en 2012).
- L'analyse de pratiques par un intervenant extérieur a été instaurée (2h tous les 1.5 mois). 5 professionnels ont bénéficié d'une formation individuelle (développement de compétences).
- Réactualisation des documents et de procédures :
- Dans le courant de l'année 2013, les professionnels et l'équipe de direction ont travaillé sur la réactualisation des documents suivants :
 - Plaquette de l'établissement
 - DIPC
 - Projet de soin
 - Enquête de satisfaction (réalisée en septembre 2013)
 - Le livret d'accueil
 - Le règlement de fonctionnement
 -

Une réflexion a été également engagée sur :

- La procédure d'admission
- Le processus de diagnostic

Rencontre Parents et professionnels au CMPP :

- En janvier 2014, pour la première fois, le CMPP a organisé, dans le cadre d'une animation pédagogique, une matinée de rencontre avec les enseignants spécialisés (Clis) et non spécialisés du secteur de Draguignan et du Muy.

◆CMPP (loyer, évaluation, coordonnateur):

- Loyer 2014 : 12 000€
- Le CMPP sera soumis à l'évaluation externe en 2015. Dans cette perspective, un accompagnement est mis en place en 2014.
- Depuis septembre 2011, le poste de directeur n'est pas pourvu. Un enseignant spécialisé fait fonction de directeur pédagogique. La direction financière et administrative est assurée par la directrice du Sessad Madeleine. Lemaire. Après bientôt 3 ans de fonctionnement, l'AD-PEP 83 a demandé à Monsieur le Directeur Départemental de l'Education Nationale du Var la transformation de ce poste en coordonnateur pédagogique afin de pérenniser la situation.

Rapport d'activité 2013 du SAPAD

Service d'Assistance Pédagogique A Domicile

Coordonné par Madame Valérie TESTAGROSSA

La mission assurée par le Service d'Assistance Pédagogique A domicile consiste essentiellement à assurer la continuité du droit à l'éducation (circulaire n°98-151 du 17/07/98) et à organiser l'accompagnement pédagogique, au domicile ou au sein d'établissements médicaux, des enfants atteints dans leur santé.

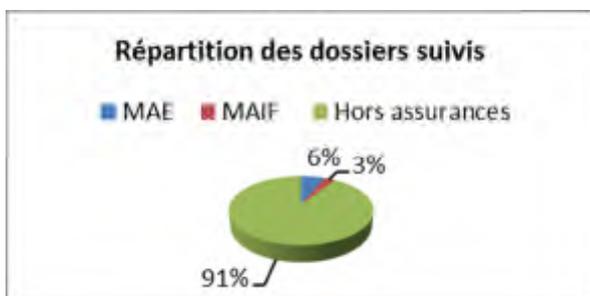
Liens SAPAD / PEP 83

Une convention est signée annuellement entre l'Education Nationale du Var et l'Association des PEP 83.

L'article 5 de cette convention précise les modalités de mise en commun des moyens entre les deux instances. Lors des journées nationales SAPAD du 27 et 28 mars 2014, une demande de réactualisation de la circulaire du 17/07/1998 et de la convention cadre avec la FGPEP a été faite au médecin technique conseil du ministère de l'Education Nationale. La convention cadre en vigueur date de 2009.

Sous réserve d'obtention de subventions annuelles reçues au titre du fonctionnement de ce service, l'association des PEP 83 offre au SAPAD les moyens humains et logistiques de son siège administratif. Elle accueille le SAPAD dans ses locaux. Le trésorier des PEP83 et la coordonnatrice ont déposé une demande de subvention auprès de la CPAM pour 2014, pour l'action spécifique du SAPAD. Mme ASTOIN a déposé des dossiers de demandes de subvention auprès de communes.

L'association des PEP 83 prend également en charge les frais de déplacements des intervenants du SAPAD et assure le paiement de certains intervenants (convention avec certaines assurances). Ce paiement, ainsi que le service offert, sont ensuite facturés à ces assurances.



Personnel SAPAD sous financement des PEP 83

	Personnel SAPAD sous financement des PEP 83		Total
	Salariés vacataires PEP 83*	Salariés Education Nationale**	
Nb intervenants	32	145	177
Nb d'heures	286,50		
Frais déplacements	625,92 €	7053,85	7679,77€
Salaires Brut	6967,5 €		6967,50 €

*Intervenants dont les heures d'intervention et les frais de déplacements sont pris en charge par les PEP 83 (convention assurances)
 ** Intervenants dont les heures d'intervention sont prises en charge par l'Education Nationale et les frais de déplacements par les PEP 83

La responsable administrative des PEP 83, l'administratrice référente et la coordonnatrice du SAPAD ont travaillé ensemble sur le fonctionnement financier du SAPAD : bilan sur les frais de déplacements des intervenants, salaires des intervenants sur les situations avec les assurances-partenaires, facturation aux assurances, bilan comptable du SAPAD.

Le bilan financier fait apparaître la nécessité d'obtenir des recettes supplémentaires

pour le fonctionnement du SAPAD (dons, subventions, etc.) cf. bilan détaillé et perspectives 2014. Depuis la rentrée de septembre 2012, le SAPAD a intégré les locaux du siège. Différentes procédures pour gérer de manière plus efficace et plus économique ce service ont été mises en place:

- ✚ Saisie des RIB sur un logiciel bancaire pour éviter la rédaction et l'envoi de chèques
- ✚ Construction de tableau mensuel permettant la gestion des heures et des frais de déplacements des professeurs
- ✚ Mutualisation des moyens de fonctionnement pour la gestion administrative

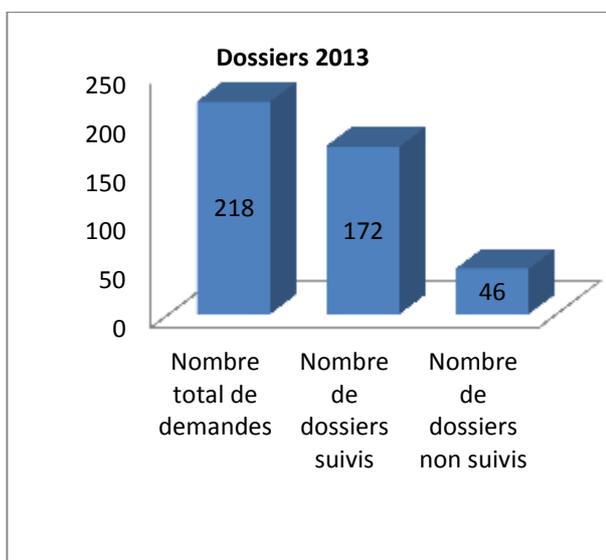
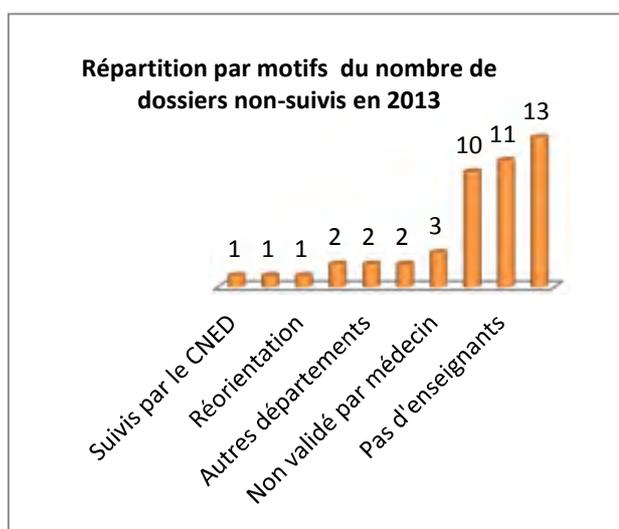
Nos administrateurs ont également apporté leur concours au travers des différentes réunions au sein des instances départementales et nationales.

Mme MORRONI nous a informés de sa participation aux COPIL SAPAD, comité de pilotage au niveau national (4 réunions à CRETEIL) et mise en place à cette occasion de la politique nationale en complémentarité avec le groupe technique fédéral.

Bilan quantitatif

Le nombre de demandes d'interventions et celui de dossiers suivis sont restés constants entre 2012 et 2013 :

220 demandes et 177 suivis en 2012, 218 demandes et 172 suivis en 2013. Cependant, il est à noter que **les demandes déposées entre avril et juin 2013 n'ont pas été toutes prises en compte, le nombre d'heures attribué au paiement des intervenants du SAPAD étant insuffisant** pour couvrir tous les besoins. Seuls les dossiers d'élèves en situation d'examen ont été accompagnés jusqu'à la fin de l'année scolaire.



Bilan qualitatif :

Objectifs fixés pour 2013

1. Développement de la communication avec les différents partenaires, afin de mettre en place de projets pédagogiques adaptés aux besoins et aux moyens :

- ✓ **Echanges avec les médecins scolaires:** participation à la réunion de rentrée, rencontre sur le thème des refus scolaires anxieux, échanges autour de la validation des demandes reçues et du suivi des projets pour certaines pathologies (ex. refus scolaire anxieux).
- ✓ **Echanges avec les chefs d'établissements scolaires :** participation de la coordonnatrice à trois réunions de bassins et à quatre équipes éducatives, multiplication des échanges mails et téléphoniques avec les chefs d'établissements adjoints. Sur certains secteurs géographiques, l'implication des établissements reste insuffisante.
- ✓ **Echanges avec les familles :** lors du dépôt de la demande d'intervention du SAPAD, pour le suivi de la recherche d'intervenants, lors de difficultés de fonctionnement avec les intervenants, par la transmission d'une fiche d'évaluation. Certaines familles ne sont pas associées à la construction du projet: elles en sont juste informées.

2. Amélioration des outils de gestion, afin de pouvoir établir un bilan régulier des heures consommées et restantes. Mais l'absence d'assistante administrative ne permet pas toujours de tenir ce tableau actualisé.

PERSPECTIVES du SAPAD pour 2014

⇒ **Une meilleure qualité, de meilleures réponses**

Améliorer la qualité

Au niveau qualitatif : l'amélioration qualitative du service offert par le SAPAD reste l'objectif prioritaire pour 2014.

- ✓ La coordonnatrice projette de transmettre aux chefs d'établissements, aux médecins et aux infirmières scolaires **une fiche définissant le rôle de chacun** dans la mise en place des interventions du SAPAD. **Infirmières scolaires et professeurs principaux** des élèves seront sollicités comme relais,
- ✓ **Les familles doivent davantage devenir partie-prenante du projet:** participation à la recherche d'intervenants, aide à la récupération des cours de la classe, transmission de fiches « engagement de la famille » et « évaluation du fonctionnement »,
- ✓ **La coordonnatrice doit pouvoir** continuer à traiter les demandes reçues et **veiller à la qualité du service offert par la participation aux équipes éducatives,**
- ✓ **Les outils informatiques de gestion** du service doivent continuer à **être optimisés** afin de dégager du temps pour le fonctionnement.
- ✓ **La Responsable Administrative des PEP 83 et la coordonnatrice du SAPAD** prévoient de mettre en place **une réunion mensuelle** afin de faire un bilan régulier sur la gestion des différents frais.
- ✓ **Un projet expérimental d'utilisation des tablettes numériques** dans le cadre des « cours à Domicile » est envisagé.

Augmenter les moyens accordés par l'Education nationale

Au niveau quantitatif :

Demande d'augmentation du nombre d'HSE attribué au fonctionnement du SAPAD par l'Education Nationale.

- ✓ Renégocier les **conditions tarifaires avec les assurances-partenaires.**
- ✓ **Majorer le montant des demandes de subventions** déposées auprès des partenaires institutionnels
- ✓ Multiplier les rencontres avec les représentants des communes, lors de la sollicitation de subventions.
- ✓ **Moduler les charges de fonctionnement**, dans la mesure du possible.
- ✓ Rester vigilant à une **utilisation adaptée des frais de déplacements des intervenants.**
- ✓ **Inviter les familles et les établissements scolaires à adhérer**

Quel avenir pour le Sapad ?

Le SAPAD du Var est un service au carrefour de l'Education Nationale et des PEP83. Les moyens conjoints de ces deux instances sont un atout indéniable pour le fonctionnement du service. La question de la reconduite des moyens est reposée annuellement.

Au cours des journées nationales SAPAD du 27 et 28 mars 2014 ont été évoquées :

- ✓ **la reconnaissance du statut de coordonateur** par la création d'un statut de « référent enfant malade » et par l'octroi d'une indemnité.
- ✓ **la question d'un rapprochement des SAPAD de la région pour une mutualisation des moyens.**

Il est à espérer que les moyens de fonctionner continueront à être attribués au SAPAD.

2013 Gestion des AVSi (Auxiliaire de Vie Scolaire Individuel)

Sous la direction de Monsieur Dureault et la coordination de Madame Perenon

L'auxiliaire de vie scolaire individuel aide à l'inclusion des élèves handicapés dans des classes ordinaires des écoles, collèges et lycées publics et privés. Il intervient sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous la responsabilité du (ou des) enseignant(s).

Il aide à l'encadrement et à l'animation de toute action de nature éducative, comme dans le cadre du projet d'établissement.

Il soutient les élèves handicapés pour lesquels la CDAPH (commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées) a pris une décision d'attribution d'un A.V S-i. Par des A.V.S-i arrivant en fin de contrat avec l'Éducation Nationale dans le cadre d'une convention nationale entre la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (F.G.P.E.P) et le Ministère de l'Éducation Nationale, ces personnels peuvent être maintenus dans leur emploi auprès du (ou des) jeune(s) qu'il(s) accompagnait(ent) auparavant

Dans l'établissement scolaire cet auxiliaire de vie :

- **Accueille** l'élève en situation de handicap et l'aide dans ses déplacements,
- **Aide l'élève** dans les actes de la vie quotidienne,
- **Favorise la communication** entre l'élève en situation de handicap et ses pairs,
- **Favorise la socialisation** des élèves,
- **Contribue** à assurer à l'élève des conditions de sécurité,
- **Intervient** dans la classe et/ou en dehors des temps des élèves.

L'ADPEP 83 assure la gestion et la formation de huit d'entre elles, le Ministère de l'éducation Nationale a assuré il y a peu, qu'elles pourraient bénéficier des mesures de « cédésation » selon, les mêmes procédures que ceux et celles qui sont employées actuellement par l'Education Nationale. Les décrets d'application ne sont pas connus au jour où nous écrivons.

Vote sur le rapport moral et les rapports d'activité pour l'année 2013

Changement de statut : le procès-verbal de la présente assemblée générale sera voté par le CA suivant.

17 présents

15 personnes représentées

32 Présents et représentés

Adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Conclusions générales

(améliorations à poursuivre, réduction des files d'attente, ouverture et coopération).

Malgré la tâche accomplie, qui n'est pas négligeable de nombreux progrès sont encore à réaliser, la Solidarité a ses exigences dans l'amélioration de la gestion, comme dans celle de la communication entre tous les partenaires.

La réduction des files d'attente est un objectif permanent et général.

Des perspectives toutes récentes s'ouvrent aussi avec la création d'unité d'enseignement, réservée aux enfants autistes dans le cadre du 3ème plan autisme. Il nous faudra prendre contact avec le référent autisme de l'ARS PACA.

Le bilan social est à finaliser avec le tableau des personnels et de leurs qualifications, l'évaluation de nos actions envers la DUP. L'évaluation de l'action de nos bénévoles administrateurs ou simples adhérents nous est demandé par la FG-PEP pour établir la consolidation et élaborer le bilan social tant départemental que fédéral. Les administrateurs disposeront alors d'un tableau de bord complet et facile à utiliser.

Les collaborations avec d'autres associations se sont développés en 2013, notamment avec l'Association « Présence ».

Les administrateurs prennent plaisir à s'investir dans les activités des PEP83 et souhaitent participer davantage aux actions des établissements en direction des parents (Matinée portes ouvertes, réunion d'information, Sessad ou CMPP). Ils notent que ces activités d'ouvertures sorties, stages de danse, se multiplient.

La FG-PEP poursuit une activité comparable, en termes de chiffre d'affaire comme de territoire d'intervention géographique à celle de la Croix Rouge en France. Elle est beaucoup moins connue et doit pour se faire connaître, connaître elle-même avec précision la valeur des salariés du groupe et leurs qualifications ainsi que la valorisation des actions de ses bénévoles. L'ADPEP83 tient sa place dans cet ensemble, elle participe à l'URPEP et dispose ainsi de moyens d'intervention dans le département du Var comme dans la Région, dans l'Académie de Nice comme auprès de l'ARS PACA. Elle contribue à renforcer ces moyens et à les rendre plus efficaces notamment en coopérant concrètement par son adhésion conventionnée à la plateforme de gestion de l'ADPEP06.

III) RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2013

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été présentés aux administrateurs lors du Conseil d'Administration du lundi 14 avril 2014 et vous sont remis ce jour en Assemblée générale, afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez les examiner et prendre connaissance de l'activité de l'Association pendant ledit exercice.

2013 est l'année de mise en place du traitement de l'ensemble des opérations comptables et financières à partir de la plateforme commune PEP 06 / PEP 83 créée par la convention inter associative intitulée : « Convention spécifique d'action pour la participation des PEP 83 à la Plate-forme de services des PEP 06 » du 22 novembre 2012 et son annexe. Le traitement de l'ensemble des opérations comptables et financières à partir de la plateforme de services s'est accompagnée d'une réforme importante au plan des méthodes de travail : le passage d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagements dès le 1^{er} janvier 2013, méthode qui est une obligation réglementaire pour une association de la taille de la nôtre et intervenant dans le secteur très réglementé de l'ARS. Le passage obligatoire à la comptabilité d'engagement n'est pas une opération purement et exclusivement technique, il nécessite quelques ajustements dans la gouvernance associative. Le principe de ces ajustements ainsi que les domaines de la gouvernance qui sont concernés sont posés dans l'annexe à la convention. Des axes de progrès ont été identifiés, ils devront être examinés, débattus, et mis en œuvre pour l'exercice 2014 par le Conseil d'Administration.

Résultat de l'Association et de ses établissements ou services

BILANS

Bilan consolidé de l'Association

BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2013				
ACTIF	EXERCICE 2013			2012
	Montant brut	Amort et prov	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	45 233,64	44 289,05	944,59	1 265,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 161 665,44	520,25	1 161 145,19	1 158 250,00
Constructions	6 256 145,95	1 920 557,80	4 335 588,15	3 975 738,00
Installations techniques, matériel et outillage	309 488,40	288 713,51	20 774,89	37 833,00
Autres immobilisations corporelles	685 825,31	540 316,25	145 509,06	189 036,00
Immobilisations corporelles en cours	4 592,64		4 592,64	487 531,00
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattach. / particip.				
Autres titres immobilisés	991,25		991,25	991,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 400,00		2 400,00	2 400,00
TOTAL I	8 466 342,63	2 794 396,86	5 671 945,77	5 853 044,00
COMPTES DE LIAISON				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	8 543,24		8 543,24	10 703,00
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES				
CREANCES (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	209 258,84		209 258,84	82 673,00
Autres créances	37 675,97		37 675,97	33 645,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	36 066,00		36 066,00	43 308,00
DISPONIBILITES	1 335 327,44		1 335 327,44	1 496 265,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	9 234,04		9 234,04	15 786,00
TOTAL III	1 636 105,53		1 636 105,53	1 682 380,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)	10 102 448,16	2 794 396,86	7 308 051,30	7 535 424,00

Le total du bilan s'élève à : 7 308 051 € pour l'exercice 2013 contre 7 535 424 € en 2012 et 7 229 046 € en 2011.

Le résultat de l'exercice 2013 est un excédent de 197 697,08 € contre un excédent de 195 867 € en 2012 et un déficit de 168 676 € en 2011.

L'actif du bilan consolidé

L'actif immobilisé est en diminution de 3,09 % pour un montant net de 5 671 946 € contre 5 853 044 € en 2012.

L'actif circulant est en diminution de 2,75 % pour un montant net de 1 636 106 € contre 1 682 380 € en 2012.

Les disponibilités à court terme (trésorerie) s'élèvent à 1 335 327 € en diminution de 10,75 % par rapport à 2012. Le montant des disponibilités de court terme demeure à un très bon niveau.

L'analyse du bilan financier donne un ratio de Fonds de Roulement Net Global en jours de dépenses décaissables égal à 90 jours.

La norme pour une organisation de notre catégorie est un ratio compris entre 30 et 60 jours. À 90 jours, on peut dire que l'association dispose d'une bonne autonomie financière.

Le ratio de trésorerie relative s'élève à 3,44. La norme étant comprise entre 1 et 2. La situation de l'association est confortable au vu de ce ratio.

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/13		
PASSIF		
	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	825 648,09	825 648,00
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Dons et legs		
Subventions d'investissement	25 458,99	25 459,00
RESERVES		
Excédents affectés à l'investissement	1 513 277,30	1 513 277,00
Réserve de compensation	280 329,05	234 918,00
Réserve de couverture du BFR	176 895,95	176 896,00
Autres réserves	342 325,71	342 326,00
REPORT A NOUVEAU	-232 085,30	-382 541,00
RESULTAT DEL'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (2)	197 697,08	195 866,00
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (non renouvelables)	366 857,19	420 622,00
PROVISIONS REGLEMENTEES		
Couverture du besoin en fonds de roulement	89 715,75	89 716,00
Provision pour renouvellement des immobilisations	1 145 657,37	1 187 970,00
Réserves des plus-values nettes d'actif	294 146,24	294 146,00
TOTAL I	5 025 923,42	4 924 303,00
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	267 923,00	370 532,00
TOTAL III	267 923,00	370 532,00
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	26 953,88	28 968,00
TOTAL IV	26 953,88	28 968,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	1 489 167,46	1 542 098,00
Emprunts et dettes financières divers (5)	4 329,97	4 463,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 276,78	177 842,00
Dettes sociales et fiscales	421 615,21	454 856,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 608,26	
Autres dettes (6)	6 068,08	32 172,00
Produits constatés d'avance	12 185,24	190,00
TOTAL V	1 987 251,00	2 211 621,00
Ecart de conversion (passif) TOTAL VI		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 308 051,30	7 535 424,00

Le passif du bilan consolidé

Les capitaux propres sans droit de reprise restent inchangés à 825 648 € pour un total de fonds propres s'élevant à 5 025 923 € en 2013. Ils s'élevaient à 4 924 303 € en 2012 soit une augmentation de 2,06 %. L'augmentation est principalement imputable à la situation des réserves et du report à nouveau.

Une analyse fine des fonds associatifs sera conduite durant l'exercice 2014.

Les réserves et le report à nouveau sont modifiés par l'affectation des résultats décidée par l'Assemblée Générale ordinaire de 2013. La répartition est la suivante :

RESERVES	2013	2012
Excédents affectés à l'investissement	1 513 277,30	1 513 277,00
Réserve de compensation	280 329,05	234 918,00
Réserve de couverture du BFR	176 895,95	176 896,00
Autres réserves	342 325,71	342 326,00
REPORT A NOUVEAU	-232 085,30	-382 541,00

Les dettes sont en diminution de 10,15 % soit 224 370 €. Elles s'établissent à 1 987 251 € en 2013 contre 2 211 621 € en 2012.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont en diminution de 3,43 %. Ils s'établissent à 1 489 167 € en 2013 contre 1 542 098 € en 2012. Aucun emprunt nouveau n'a été contracté par l'association en 2013. Le montant du capital remboursé en 2013 s'élève à 53 113,90 €.

La capacité théorique d'emprunt s'élève à plus de 3 000 000 €

Le ratio d'indépendance financière est de 36 % - (la norme pour une organisation comme la nôtre est un ratio inférieur à 50 %)

Les sommes dues aux redevables créditeurs (fournisseurs et comptes rattachés notamment) diminuent de plus de 85% passant de 177 842 € en 2012 à 26 277 € en 2013. Le motif en est la fin des travaux liés aux immobilisations en cours pour l'aménagement du site de La Valette.

Compte de résultat consolidé de l'Association

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2013			
		2013	2012
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de matières et fournitures		245 678,23	119 269,00
Variation de stocks		2 159,78	-4 789,00
Services extérieurs et autres		537 921,21	701 697,00
Impôts Taxes et versements assimilés			
- sur rémunérations		289 633,75	246 009,00
- Autres		33 356,50	9 981,00
Charges de personnel			
- salaires et traitements		2 242 385,51	2 211 643,00
- Charges sociales		1 081 512,07	1 025 630,00
Dotations aux amortissements et provisions			
Dotations aux amortissements			
- Des immobilisations		364 891,51	330 231,00
- Des charges d'exploitation à répartir			
Dotation provisions			
- Sur actif circulant			
- Pour risques et charges d'exploitation		24 841,90	
Autres charges		74 543,14	22 175,00
TOTAL I		4 896 923,60	4 661 846,00
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissement et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		60 804,53	62 715,00
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
TOTAL II		60 804,53	62 715,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
- Exercice courant		2 691,44	3 463,00
- Exercices antérieurs		62 962,11	38 808,00
Sur opérations en capital		933,87	34 495,00
Dotations aux amortissements et aux provisions réglementées			
- pour renouvellement des immobilisations			
- dotations aux autres provisions réglementées		153,85	79 596,00
- Réserves des plus values nettes d'actif			
Engagements à réaliser sur ressources affectées		6 500,00	7 982,00
Impôts sur les sociétés		1 826,25	1 996,00
TOTAL III		75 067,52	166 340,00
TOTAL DES CHARGES		5 032 795,65	4 890 901,00
RESULTAT CRÉDITEUR : EXCÉDENT		197 697,08	195 866,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		5 230 492,73	5 086 767,00

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2013		
	2013	2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services	687 095,35	729 096,00
Prestations diverses		
Dotations et produits de tarification	3 936 143,65	3 881 130,00
Subvention d'exploitation et participations	73 469,40	66 261,00
Reprise sur amortissements et provisions	127 451,02	11 278,00
Transfert de charges	116 521,54	87 927,00
Autres produits	72 202,82	29 830,00
TOTAL I	5 012 883,78	4 805 522,00
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	18 262,45	19 966,00
Reprises sur provisions		
Transfert de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	18 262,45	19 966,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
- Exercice courant		
- Exercice antérieur	92 385,42	19 969,00
Sur opérations en capital	56 134,59	200 224,00
Reprises sur provisions réglementées		
- pour renouvellement des immobilisations	42 312,58	40 200,00
- Sur réserves des plus values nettes d'actif		
- Sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exerc. antérieurs	8 513,91	886,00
Transfert de charges		
TOTAL III	199 346,50	261 279,00
TOTAL DES PRODUITS	5 230 492,73	5 086 767,00
RESULTAT DÉBITEUR : DÉFICIT		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	5 230 492,73	5 086 767,00

Les produits consolidés de l'exercice sont arrêtés à 5 230 492,73 € contre 5 086 767,00 € en 2012 en augmentation de 2,83 %.

Le résultat consolidé global excédentaire s'élève à **197 697,08 €** en 2013 contre un excédent de 195 866 € en 2012. Le déficit s'élevait à 168 676 € en 2011.

Tableau récapitulatif des différents comptes d'exploitation

	Charges			Produits			Résultats		
	2 013	2 012	2 011	2 013	2 012	2 011	2 013	2 012	2 011
CMPP	749 291	730 531	696 760	752 735	744 750	731 508	3 443	14 219	34 748
SESSAD	839 546	801 105	802 227	905 491	852 450	892 647	65 945	51 345	90 420
SAAAS	1 383 758	1 348 650	1 374 361	1 435 192	1 358 078	1 341 436	51 433	9 428	-32 925
SAFEF	85 619	83 411	84 467	85 486	83 760	84 718	-133	349	251
SSEFS	1 102 596	1 026 575	1 020 409	1 042 160	976 842	971 514	-60 436	-49 733	-48 895
SIEGE	329 426	309 830	570 107	402 936	333 795	577 645	73 510	23 965	7 538
CHANTEMERLE	698 315	726 822	740 922	762 250	888 826	673 068	63 935	162 004	-67 854
CONSOLIDE	5 032 796	4 890 897	5 155 076	5 230 493	5 086 764	5 138 358	197 697	195 867	-16 718

Les différents ratios qui ressortent de l'analyse des comptes (bilans financiers notamment) sont les suivants :

	Vétusté des immobilisations	Indépendance financière	Capacité théorique d'emprunt	FRNG en jours de dépenses décaissables	Trésorerie relative
CMPP	75%	0,00%	674 000,00 €	-12	0,79
SESSAD	15%	58,66%	313 000,00 €	85	2,83
SAAAS	19%	84,49%	103 000,00 €	-2	0,97
SAFEF	63%	0,00%	17 400,00 €	54	1,05
SSEFS	24%	47,49%	443 000,00 €	-17	0,93
TOTAUX SMS	21%				
SIEGE	26%	11,22%	348 900,00 €	-133	0,94
CHANTEMERLE	77%	0,29%	1 738 000,00 €	668	55
CONSOLIDE	38%	36,30%	3 024 000,00 €	90	3,44
INTERPRETATION					
norme	entre 40 et 60 %	inf ou égal à 50%		de 30 à 60 jours	de 1 à 2
inférieur à norme	matériel récent	ok		alerte	trésorerie insuffisante
supérieur à norme	matériel vétuste - affiner le ratio par catégorie d'immobilisations	dépendance financière		bonne autonomie financière	trésorerie confortable

Pour les immobilisations, la norme admise est un taux de vétusté compris entre 40 et 60 %.

Les services ou établissements dont le taux est supérieur à 60 % disposent de matériels et équipements vieillissants, à contrario, ceux dont le taux est inférieur à 40 % ont un matériel et des équipements récents

Pour ce qui concerne la Capacité d'Autofinancement de chacun des établissements (CAF), elle est calculée ci-dessous.

Le SSEFS a une capacité d'autofinancement négative. Cette situation est conjoncturelle et liée à la situation particulière du service en raison du maintien actuel des locaux rue Amiral Nomy en plus des nouveaux locaux de La Valette.

Chantemerle	13 525,12
CMPP	23 120,23
SAAAS	109 535,44
SAFEP	591,60
SESSAD	123 464,21
Siège	92 027,14
SSEFS	- 1 657,63
CAF totale	360 606,11

SECTEUR SMS

Le CPOM

	Base 2011	MN	Base 01/01/12	reconduct 0,6%	Executoire 2012	Reconduction 1,25 %	Exécutoire 2013
CMPP	718 007		718 007	4 308	722 315	9 029	731 344
SESSAD	787 129	38 399	825 528	4 953	830 481	10 382	840 863
SAAAS	1 268 848	25 722	1 294 570	7 767	1 302 337	16 281	1 318 618
SAFEP	82 078		82 078	492	82 570	1 033	83 603
SSEFS	937 795		937 795	5 626	943 421	11 794	955 216
TOTAUX	3 793 857	64 121	3 857 978	23 146	3 881 124	48 519	3 929 644

Le taux de reconduction a été pour 2013 de 1,25%.

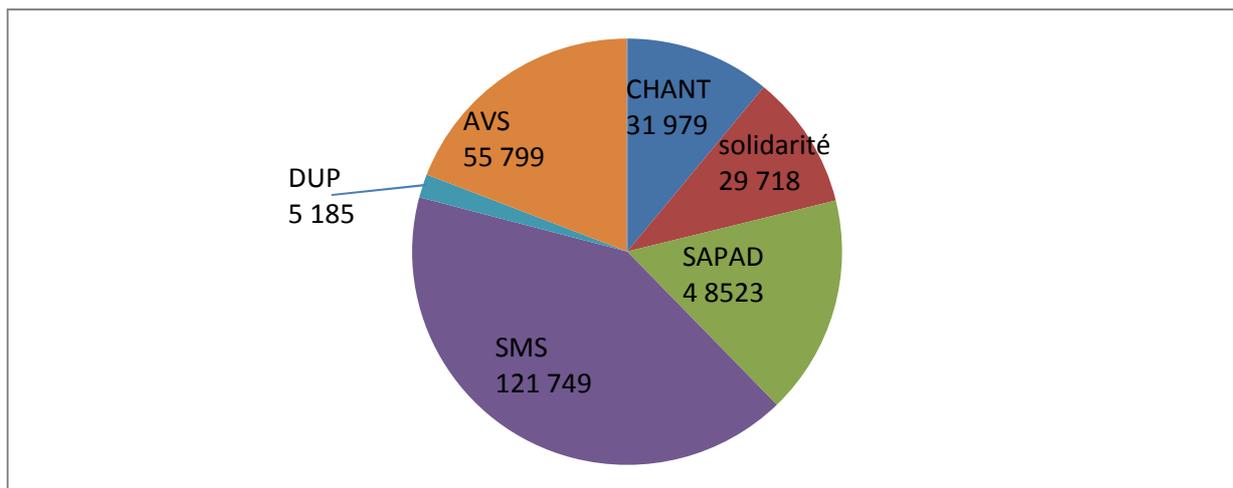
Notons que ce taux était en 2010 de 1,2%, en 2011 de 0,68% et en 2012 de 0,6 %

Ce CPOM en vigueur depuis 2007 avait été prolongé d'une année pour se terminer en 2013. Un nouveau CPOM couvrant la période 2014 - 2018 a été conclu.

AUTRES ACTIVITES

Répartition en fonction des « clés de répartition des charges et produits » du siège

		Vie assoc	Chantemerle	solidarité	SAPAD	SMS	DUP	
charges	Fonct	6	14	2	17	60	1	100
	salaires	6	18	2	10	62	2	100
	honoraires	4	10	1	10	74	1	100
produits	Cotis adultes		20	80				100
	cotis élèves			100				100
	dons			100				100
	Sub CG	3	17	60	20			100
	Sub Com	0	0	50	50			100
	F siège SMS	0				98	2	100
	F siège Chant	0		98			2	100
CPO			45	15	10	30	100	



Utilisations des subventions en fonction des clés de répartition

Subvention	Montant	Vie Assoc	Chantemerle	Solidarité	SAPAD	SMS	Totaux
Département	5 000	150	850	3 000	1 000		5 000
Communes	11 494			5 747	5 747		11 494
CPO	42 058		18 926	6 309	4 206	12 617	42 058
CPAM	12 000				12 000		12 000
Col & lycées SAPAD	1 759				1 759		1 759
FGPEP SAPAD							0
Totaux	72 311	150	19 776	15 056	24 712	12 617	72 311

SOLIDARITE :

Cotisations et dons reçus: **16 081€**

Pour assurer le fonctionnement de cette action, on utilise 60% de la subvention du CG, 50% des subventions communales, 100% des dons et cotisations élèves et 15% de la CPO correspondant à une enveloppe de **15 056€**.

Aides octroyées (secours d'urgence, classes de découverte, bourses ½ pension) : **23 022€**

Soit un solde créditeur d'un montant de **4 201€** pour le pôle SOLIDARITE à reporter dans l'enveloppe financière 2014.

Comme les années précédentes, nous avons consacré à l'octroi des diverses aides, la totalité des cotisations reçues, conformément aux engagements pris lors de campagne d'adhésion auprès des écoles et des adhérents individuels.

SAPAD

218 demandes et 172 dossiers suivis en 2013 dont 16 relevant d'une prise en charge par les assurances. Pour mémoire, en 2012 nous avons reçu 220 demandes et suivi 177 dossiers. Pour assurer ce service et payer les frais de déplacement des intervenants, l'association utilise 50% des subventions communales, 20% de la subvention départementale et 10% de la CPO.

La subvention de la CPAM d'un montant de 12 000 € nous a été accordée pour l'année 2013.

AVS

7 personnes ont totalisé 80 mois d'activité, dont un départ à la retraite en cours d'année. Ce secteur est donc en forte augmentation en 2013.

CHANTEMERLE

Malgré la diminution du nombre de journées entre les exercices 2012 et 2013 (13 024 journées en 2012 et 12 465 journées en 2013) l'exercice ressort excédentaire de 63 935 €. Cet excédent est majoré de manière exceptionnelle par deux régularisations pour un montant total cumulé de 11 301 €. Il s'agit d'une part d'une régularisation de reprise sur subvention 2012 pour les travaux du B1 pour 2842 € et d'autre part par la régularisation d'une reprise sur subvention 2009 pour travaux de sécurité réalisés sur les exercices 2009 à 2012 pour un montant global de 8 459 €. L'excédent est notamment lié au fait que le centre de montagne ne supporte plus de frais de personnel permanent hormis le directeur.

AMORTISSEMENTS ET INTERÊTS D'EMPRUNTS

Le SSEFS, le SAAAS le SESSAD et le siège supportent les dotations aux amortissements et les intérêts d'emprunt générés par les acquisitions des locaux du MUY et de La VALETTE selon la répartition suivante :

Le MUY : SAAAS 40%, SESSAD : 60%

La VALETTE : SAAAS : 36%, SSEFS : 54%, SIEGE : 10%

SMS

	SAAAS	SESSAD	SSEFS	CMPP	TOTAUX
MUY					
Amortissements	36 698	55 237			91 935
Intérêts emprunt	13 146	19 719			32 865
LA VALETTE					
Amortissements	39 221		58 889		98 110
Intérêts emprunt	10 043		15 064		25 107
TOTAUX	99 108	74 956	73 953	0	248 017

SIEGE

CHANTEMERLE

	SIEGE	CHANTEM	TOTAUX
MUY			
Amortissements			0
Intérêts emprunt			0
LA VALETTE			
Amortissements	10 924		10 924
Intérêts emprunt	2 790		2 790
TOTAUX	13 714	0	13 714

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'affectation des résultats relève de la compétence de l'Assemblée Générale, une proposition d'affectation des résultats a été remise à chaque membre, elle est rédigée sous forme de tableau. Ce document explique chaque affectation de résultat pour chaque établissement ou service. Il est commenté.

Le Président propose ensuite d'adopter la résolution d'affectation des résultats 2013 prise par le Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes.

La proposition est la suivante :

L'Excédent global à affecter s'élève à : 197 697,08 €. Il se répartit de la manière suivante :

Établissement	Résultat	Affectations
CMPP	3 443,19 €	Excédent à affecter au Report à nouveau débiteur
SESSAD	65 944,84 €	Excédent à affecter à la Réserve de compensation
SAAAS	51 433,23 €	Excédent à affecter à la Réserve pour investissements
SSEFS	-60 436,37 €	Déficit à imputer au Report à nouveau débiteur
SAFEP	-133,00 €	Déficit à imputer à la Réserve de compensation
SIEGE	73 509,91 €	Excédent à affecter comme suit : 11 419,85 € au report à nouveau débiteur ; 22 090,06 € à la réserve de compensation ; 40 000,00 € à la réserve pour investissements.
CHANTEMERLE	63 935,28 €	Excédent à affecter au report à nouveau débiteur



ASSOCIATION PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC 83
Impasse Antoine Lavoisier
Quartier les Fourches
83160 LA VALETTE DU VAR

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan s'élève à : 7 308 051,30 € contre 7 535 424 € pour l'exercice 2012.

Le résultat de l'exercice 2013 est un excédent de 197 697,08 € contre un excédent de 195 866 € pour l'exercice 2012.

FAITS SIGNIFICATIFS

1. ELEMENTS ECONOMIQUES
1.1. Secteur SMS 1 départ en retraite au 31 décembre 2013 pour un salarié bénéficiant d'une indemnité conventionnelle de départ égale à trois mois soit un coût total employeur de 3 639,93 €
Le projet de vente d'une partie des locaux du siège, du SSEFS et du SAAAS, à La Valette n'a pas abouti en 2013. Le projet de vente des locaux du SSEFS Toulon, 24 rue Amiral Nomy n'a également pas abouti en 2013.
1.2. Secteur DEL 2 départs en retraite en 2013 pour un coût total employeur de 87 218 €, montant qui avait été provisionné. Le Centre de Chantemerle ne dispose plus de salarié permanent relevant de la convention collective de l'animation.
1.3. Autres Livraison des locaux de La Valette avec une nouvelle clé de répartition des charges et des investissements.
2. ELEMENTS JURIDIQUES
Pas de contentieux juridique en cours en 2013
3. ELEMENTS SOCIAUX
3.1. Secteur SMS : Néant
3.2. Secteur DEL : Néant
3.3. Autres :
4. AUTRES FAITS SIGNIFICATIFS APRES CLOTURE

1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux issus :

- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 17 juillet 1985 relatif au plan comptable des associations,
 - de l'instruction budgétaire et comptable M22,
 - de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du Code de L'Action Sociale des Familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n° 99-03 du Comité de Réglementation Comptable
 - du règlement du Comité de Réglementation Comptable n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

1.1 Actif immobilisé

L'Association a pris en considération la réforme des règles comptables arrêtées par le Comité de Réglementation Comptable et qui régissent d'une part la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement 2004-06 du 23 novembre 2004), d'autre part, l'amortissement et la dépréciation des actifs (Règlement 2002-10 du 12 avril 2002) .

Les taux d'amortissements les plus communément utilisés sont les suivants :

- Aménagement des terrains :	de 8 à 10 ans
- Constructions sur sol propre :	
• Bâtiments	de 10 à 30 ans
• Install. générales, Aménagements	de 10 à 20 ans
- Construction sur sol d'autrui	de 8 à 20 ans
- Matériel et outillage	de 3 à 10 ans
- Matériel de transport	de 4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans

1.2 Subventions d'investissement et crédit non reconductibles destinés au renouvellement des immobilisations

Les subventions sont traitées suivant la méthode préconisée par le CNC et le Règlement 99-03 du 29 avril 1999.

En application de la nouvelle réglementation sur les actifs, les subventions d'un montant significatif (10%) ayant contribuées au financement des constructions ont fait l'objet d'une décomposition en vue d'être rapportées aux résultats selon le même rythme que l'amortissement des composants auxquels elles se rapportent.

1.3 Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont évaluées et donne lieu à une information dans l'annexe, sans être enregistrées dans les écritures comptables.

✓ *la valorisation du bénévolat des administrateurs*

La valorisation du bénévolat des administrateurs est estimée sur la base des listes d'émargement des administrateurs dans chacune des réunions auxquelles ils ont participé tout au long de l'année.

Il a été ajouté un temps annuel correspondant à 0,75 etp pour les administrateurs du Bureau.

Le temps passé par les administrateurs donne lieu à une classification :

- lorsque les réunions concernent la vie associative statutaire, les conseils d'administration ou la participation des administrateurs, es qualité, à différentes commissions, **le temps est mesuré et nous apportons l'information sur le temps passé.**
- lorsque la contribution d'un administrateur aurait pu être remplacée par celle d'un salarié, alors, **outre l'information sur le temps passé, nous apportons l'information supplémentaire de la valorisation en euros de cette contribution.** En effet, c'est uniquement la contribution par des membres de l'Association qui assurent bénévolement un travail qui devrait normalement être assuré par du personnel salarié qui est valorisée.

Le temps de déplacement n'est pas pris en compte pour les réunions ou manifestations qui ont lieu à Toulon.

Le barème suivant pour valoriser ce bénévolat :

- **fonction dirigeant** : 5 fois le SMIC augmenté des charges patronales
- **cadres responsables d'activités** : 3 fois le SMIC augmenté des charges patronales
- **employés, ouvriers** : 1,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales

Dans notre Association, c'est le bénévolat des administrateurs qui est valorisé. En conséquence et conformément à ce barème, nous positionnons l'intervention de tous les administrateurs dans la catégorie : fonction dirigeant.

✓ ***le personnel mis à disposition***

Le personnel mis à disposition

Par la Direction académique des services de l'Education nationale du Var :

3 directeurs mis à disposition par l'Education nationale

1 enseignant au SESSAD

5 enseignants au CMPP

8 enseignants au SAAAS

4 enseignants au SSEFS

Par les PEP 06

0,5 etp de technicien qualifié dans le cadre de l'avenant à l'accord de coopération.

Les locaux mis à disposition

Néant

1.4 Engagement de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière que l'Association devra verser au départ à la retraite de l'ensemble de ses salariés a fait l'objet d'une évaluation selon les dispositions des Conventions Collectives applicables, d'un taux de présence moyen ainsi que d'une probabilité de survie estimée selon des tables de mortalités ainsi que d'un taux d'actualisation. L'information est mentionnée dans l'Annexe. Les sommes sont provisionnées dans les comptes et sont actualisées à la fin de chaque exercice comptable.

L'engagement pour le centre permanent de montagne de Chantemerle est estimé sur la base de la Convention Collective "Animation socioculturelle" et pour l'ensemble des autres établissements, d'après la Convention Collective des "Etablissement d'accueil de personnes inadaptées et handicapées".

1.5 Provisions Règlementées

Dans le cadre de la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les autorités de tarification peuvent être amenées à attribuer des fonds destinés à financer les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la réalisation d'un investissement à venir. Dans ce cas, une provision règlementée pour renouvellement des immobilisations est constituée lorsque l'établissement perçoit de l'autorité de tarification l'allocation anticipée.

Cette provision règlementée est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

1.6 Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est constatée à la clôture de l'exercice en «engagements à réaliser sur ressources affectées» dans le Compte de Résultat ainsi qu'au Passif du bilan en « Fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris de poursuivre la réalisation desdits projets.

2 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Mouvements ayant affecté les valeurs brutes des immobilisations

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS 2013

IMMOBILISATIONS	VALEUR DES BIENS AU 01.01.13	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS CESSION MISES HORS SERVICE	VIREMENTS	VALEURS DES BIENS AU 31.12.13
INCORPORELLES	14 175,57	1 445,76		29 612,31	45 233,64
TOTAL I	14 175,57	1 445,76		29 612,31	45 233,64
CORPORELLES					
Terrain	1 158 250,44				1 158 250,44
Constructions et aménag. s/sol propre	5 540 249,64	13 655,16	- 5 342,91	639 081,55	6 187 643,44
Constructions et aménag. s/sol d'autrui		693,68	- 18 478,52	86 287,35	68 502,51
Installations complexes ou spécifiques	198 459,31			- 198 459,31	
Matériel et outillage	151 498,54	5 849,19	- 6 156,17	158 296,84	309 488,40
Installations générales, agencements divers	91 793,26		-80 730,03		11 063,23
Matériel de transport	175 258,61	17 209,96	- 8411,51		184 057,06
Matériel de bureau et informatique	425 186,17	23 972,43	- 13 838,44	- 247 292,30	188 027,86
Mobilier de bureau	87 896,15	6 781,47		207 999,54	302 677,16
Immobilisations en cours	487 531,37	115 272,22		- 598 210,95	4 592,64
TOTAL II	8 316 123,49	183 434,11	-52 227,55	- 29 612,31	8 417 717,74
GREVEES DE DROIT					
Immobilisations commodataires					
TOTAL III					
FINANCIERES					
Titres de participation	991,25				991,25
Parts sociales					
Dépôts et cautionnements	2 400,00				2 400,00
Fonds de garantie					
TOTAL III	3 391,25				3 391,25
TOTAL GENERAL	8 333 690,31	184 879,87	- 52 227,55		8 466 342,63

La colonne « virements » est composée :

- d'une part, de la réaffectation des immobilisations en cours consécutive à la livraison des travaux du site de La Valette,
- d'autre part, de réimputations de compte à compte, d'investissements existants au 1^{er} janvier 2013, afin d'harmoniser les affectations comptables desdits investissements entre les établissements et services et d'alléger le plan des comptes.

2.2 Mouvements ayant affectés les amortissements des immobilisations

IMMOBILISATION AMORTISSABLES	AMORTISSEMENTS AU 01.01.13	DOTATIONS	DIMINUTION AMORTISSEMENTS SUR ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF	VIREMENTS	AMORTISSEMENTS AU 31.12.13
INCORPORELLES	12 910,76	1 921,74		29 456,55	44 289,05
TOTAL I	12 910,76	1 921,74		29 456,55	44 289,05
CORPORELLES					
Terrain		399,25		121,00	520,25
Constructions & aménag. s/sol propre	1 564 511,31	293 284,43	- 4 409,04	18 238,22	1 871 624,92
Constructions & aménag. s/sol d'autrui		4 996,14	- 18 478,52	62 415,26	48 932,88
Installations complexes ou spécifiques	180 666,06			- 180 666,06	
Matériel et outillage	131 458,51	8 095,90	- 6 156,17	155 315,27	288 713,51
Install. Générales, agencements divers	54 589,89	508,06		- 46 242,16	8 855,79
Matériel de transport	104 466,55	26 266,75	- 8 411,51		122 321,79
Matériel de bureau et informatique	372 731,93	19 396,46	- 13 838,44	- 242 052,71	136 237,26
Mobilier	59 310,17	10 176,63		203 414,63	272 901,43
TOTAL II	2 467 734,42	363 123,62	- 51 293,68	- 29 456,55	2 750 107,81
GREVEES DE DROIT					
Immobilisations commodataires					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL	2 480 645,18	365 045,36	- 51 293,68	0,00	2 794 396,86

2.3 Etat des échéances des créances

Etat des échéances des créances	Solde 31/12/2013	Echéances		
		-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Usagers et organismes de prise en charge	209 258,84	209 258,84		
FG PEP				
URPEP	466,26	466,26		
Personnel Avances et Acomptes	270,69	270,69		
Organismes sociaux	2 506,00	2 506,00		
Débiteurs divers	14 987,64	14 987,64		
Divers : fournisseurs débiteurs et avoirs	19 445,38	19 445,38		
TOTAL	246 934,81	246 934,81		

2.4 Valeurs mobilières de placements

Valeurs mobilières de placement	Solde au 31/12/2013
Siège	36 066,00
TOTAL	36 066,00

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées selon leur valeur d'acquisition.

Une provision est éventuellement constatée si la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur d'achat.

2.5 Etat de la trésorerie à court terme

Trésorerie à court terme	Solde au 31/12/2013
Caisse d'Epargne	1 319 657,79
Crédit Coopératif	2 958,15
CASDEN	12 530,02
Caisse	181,48
TOTAL	1 335 327,44

2.6 Variation des fonds propres

	<i>Conso Décembre 2012 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2013 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2013 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2013 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2013 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2013 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2013 Clôture</i>
VARIATION FONDS PROPRES S.D.R.							
1020 Fds assoc sans droit de reprise (SDR)							
1021 Valeur du patrimoine intégré.	201 548,65						201 548,65
1022 Fonds statutaires.							
1024 Apports sans droit de reprise.							
1025 Legs et donations.	552 553,31						552 553,31
1026 Subv Invest affectées à biens renouv. SDR	64 217,54						64 217,54
102611 Subv Equipt Etat.							
102612 Subv Equipt Régions.	7 328,59						7 328,59
102613 Subv Equipt Départements.							
102614 Subv Equipt Communes.							
102615 Subv Equipt Collectivités publiques.							
102616 Subv Equipt Entreprises publiques.							
102617 Subv Equipt Entreprises et organismes privés.							
102618 Subv Equipt Autres.							
10268 Autres subventions d'investissement							
1060 Réserves.							
1062 Réserves							

indisponibles.								
		<i>Conso Décembre 2012 Clôture</i>	Conso Décembre 2013 Affect.résult.	Conso Décembre 2013 Augmentation	Conso Décembre 2013 Dim.& Rep.util.	Conso Décembre 2013 Mvts internes	Conso Décembre 2013 Résultat	Conso Décembre 2013 Clôture
1063	Réserves stat.& contract.							
1064	Réserves réglementées							
1068	Subv Equipt Départements..							
10683	Excédts affectés à invest. CPOM (art R.314-43-1)							
1200	Résultat	195 865,96	- 195 865,96				197 697,08	197 697,08
1310	Subventions d'équipement.	600 498,78						600 498,78
1318	Subv Equipt Autres.	150 000,00						150 000,00
1380	Autres subventions d'investissement.							
1391	Subv Equipt Autres.	- 275 877,00		- 47 764,59				- 323 641,59
1398	Autres subventions d'investissement.	- 54 000,00		- 6 000,00				- 60 000,00
Total		1 442 135,83	- 195 865,96	- 53 764,59			197 697,08	1 390 202,36

	<i>Conso Décembre 2012 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2013 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2013 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2013 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2013 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2013 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2013 Clôture</i>
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS							
1030 Fonds associatifs avec droit de reprise (ADR)							
1034 Apports avec droit de reprise.							
1035 Legs et donations assortis d'obligation/condition							
1036 Subv Inv aff. biens renouv. ADR	25 458,99						25 458,99
10682 Excédents affectés à l'investissement.	1 513 277,30						1 513 277,30
10685 Excédts affectés à couverture BFR (rés. trésor.)	176 895,95						176 895,95
10686 Réserve de compensation.	234 918,33	45 410,72					280 329,05
10688 Rés projets assoc.	342 325,71						342 325,71
1100 Report à nouveau RAN sous controle tiers fin. (solde 11510 crédeur).							
11511 Excédt affecté au financt mesures exploit non rec.							
11519 RAN sous controle tiers fin. (solde débiteur).							
1190 Report à nouveau (solde débiteur).	-382 540,54	150 455,24					- 232 085,30
Total	1 910 335,74	195 865,96					2 106 201,70

	<i>Conso Décembre 2012 Clôture</i>	<i>Conso Décembre 2013 Affect.résult.</i>	<i>Conso Décembre 2013 Augmentation</i>	<i>Conso Décembre 2013 Dim.& Rep.util.</i>	<i>Conso Décembre 2013 Mvts internes</i>	<i>Conso Décembre 2013 Résultat</i>	<i>Conso Décembre 2013 Clôture</i>
VARIATION AUTRES FDS TIERS FINANCEURS							
14100 Prov. réglem. / renforcement couverture BFR.	89 715,75						89 715,75
14200 Prov. réglem. / immobilisations	1 109 383,17			- 33 024,92			1 076 358,25
14400 Prov.réglem. / autres élémts d'actif							
14500 Amortissements dérogatoires	78 586,78			- 9 287,66			69 299,12
14600 Prov.spéciale de réévaluation							
14700 Plus values réinvesties							
14800 Autres provisions réglementées	294 146,24						294 146,24
Total	1 571 831,94			- 42 312,58			1 529 519,36
AUTRES FONDS PROPRES							
1940 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.			6 500,00				6 500,00
1950 Fonds dédiés sur dons manuels affectés.	28 967,79			- 8 513,91			20 453,88
1970 Fonds dédiés sur legs et donations affectés.							
Total	28 967,79		6 500,00	- 8 513,91			26 953,88
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 953 271,30	0,00	- 47 264,59	- 50 826,49		197 697,08	5 052 877,30

2.7 **Mouvements ayant affecté les provisions inscrites au bilan**

Provisions pour risques et charges Fonds dédiés	Montant au 01/01/2013	Dotation de l'exercice Augmentation	Reprise de l'exercice Diminution	Montant au 31/12/2013
Provision pour Indemnités de départ en retraite				
Chantemerle	74 986,54		74 986,54	
CMPP	87 507,07	11 169,62	2 540,69	96 136,00
SAAAS	66 988,21		28 424,21	38 564,00
SESSAD	37 592,80		20 252,80	17 340,00
Siège	3 014,50	4 646,50		7 661,00
SSEFS	100 443,00	9 025,78	1 246,78	108 222,00
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	370 532,12	24 841,90	127 451,02	267 923,00
Créances douteuses				
TOTAL PROVISION CREANCES DOUTEUSES	0,00			0,00

Fonds dédiés				
<u>Sur subventions de fonctionnement</u> SESSAD		6 500,00		6 500,00
<u>Sur dons manuels affectés</u> SAAAS	7 982,38		7 476,14	506,24
Siège	20 985,41		1 037,77	19 947,64
TOTAL FONDS DEDIES SUR CREDITS NON RECONDUCTIBLES	28 967,79	6 500,00	8 513,91	26 953,88

Provisions règlementés	Montant au 01/01/2013	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/2013
Provision pour renouvellement des Immobilisations et amortissements dérogatoires				
✓ CMPP • Acquisition terrain	500 000,00			500 000,00
✓ SAAAS • Acquisition + travaux des locaux du Muy	183 289,69		9 999,97	173 289,72
✓ SESSAD • Acquisition + travaux des locaux du Muy	78 766,42		4 078,89	74 687,53
✓ SSEFS • Acquisition des locaux de La Valette •	347 327,06		18 946,06	328 381,00
TOTAL PROVISIONS RENOUVELL. IMMOBILISATIONS	1 109 383,17		33 024,92	1 076 358,25
Amortissements dérogatoires				
✓ SSEFS • Travaux locaux Toulon	62 884,11		7 430,14	55 453,97
✓ SAFEP • Travaux locaux Toulon •	15 702,67		1 857,52	13 845,15
• TOTAL AMORTISS. DEROGATOIRES	78 586,78		9 287,66	69 299,12
TOTAL DES PROVISIONS POUR RENOUVEL. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 187 969,95		42 312,58	1 145 657,37

2.8 Etat des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Solde au 31/12/2013	Moins d'un an	Plus 1 an Moins 5 ans	Plus de 5 ans
Chantemerle				
FGPEP	5 000,00	5 000,00		
SAAAS				
Caisse d'Epargne (Le Muy)	296 820,69	8 826,46	39 420,61	248 573,61
Caisse d'Epargne (La Valette)	267 095,67	7 917,69	34 773,60	224 404,38
SESSAD				
Caisse d'Epargne (Le Muy)	445 231,02	13 239,70	59 130,92	372 860,41
Siège				
Caisse d'Epargne (La Valette)	74 193,23	2 199,36	9 659,33	62 334,55
Caisse d'Epargne	183,35	183,35		
SSEFS				
Caisse d'Epargne (La Valette)	400 643,50	11 876,54	52 160,40	336 606,55
TOTAL	1 489 167,46	49 243,10	195 144,86	1 244 779,50

Souscription d'emprunts nouveaux en 2013 : Néant

Remboursement du capital en 2013 : 53 113,90 €

2.9 Etat des échéances des autres dettes

Etat des échéances des dettes	Solde au 31/12/2013	Échéances		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes de fonctionnement				
Usagers Avances et Acomptes				
Usagers et Organismes Crédeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 276,78	26 276,78		
Dettes sociales et fiscales	421 615,21	421 615,21		
Autres dettes				
Fournisseurs d'immobilisations	27 608,26	27 608,26		
Autres crédeurs	6 068,08	6 068,08		
TOTAL	481 568,33	481 568,33		

2.10 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	au 31/12/2013
Dépenses concernant l'exercice 2014	9 234,04
TOTAL	9 234,04

Produits constatés d'avance	au 31/12/2013
Produits concernant l'exercice 2014	12 185,24
TOTAL	12 185,24

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Etat des subventions perçues en 2013

	Total	CPAM	CG 83	URPEP	COMMUNES
Siège	70 551,76	12 000,00	5 000,00	42 057,76	11 494,00
TOTAL	70 551,76	12 000,00	5 000,00	42 057,76	11 494,00

3.2 Etat des résultats à affecter par établissement

Chantemerle	Excédent à imputer au report à nouveau débiteur	63 935,28
CMPP	Excédent à imputer au report à nouveau débiteur	3 443,19
SAAAS	Excédent à imputer à la réserve pour investissements	51 433,23
SAFEF	Déficit à imputer à la réserve de compensation	- 133,00
SESSAD	Excédent à imputer à la réserve de compensation	65 944,84
Siège	Excédent à imputer comme suit :	73 509,91
	- Au report à nouveau débiteur	11 419,85
	- À la réserve de compensation	22 090,06
	- À la réserve pour investissements	40 000,00
SSEFS	Déficit à imputer au report à nouveau débiteur	- 60 436,37

3.3 Etat de la CAF par établissement

Chantemerle	13 525,12
CMPP	23 120,23
SAAAS	109 535,44
SAFEP	591,60
SESSAD	123 464,21
Siège	92 027,14
SSEFS	- 1 657,63
CAF totale	360 606,11

4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements donnés

Inscription hypothécaire du bien immobilier situé à la Valette – siège, SAAAS et SSEFS

Inscription hypothécaire du bien immobilier situé au Muy – SESSAD et SAAAS

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Crédit bail : Néant

4.2 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 – Article 20) : 49 856,40 €

4.3 Heures acquises au titre du DIF

Le nombre d'heures acquises au titre du DIF au 31/12/2013 et non utilisées à la même date s'élève à 6 376,56 heures réparties comme suit sur les différents établissements :

- Chantemerle : 0

- CMPP : 1 161,00

- SAAAS : 2 335,94

- SESSAD : 793,46

- SIEGE :	353,58
- SSEFS :	1 732,58

TOTAL **6 376,56**

4.4 Contributions volontaires

✓ *la valorisation du bénévolat des administrateurs*

La valeur brute du SMIC horaire pour l'année 2013 a été de 9,43 € pour l'ensemble de l'année 2013. Le taux de charges moyen supporté par l'Association pour ses salariés est de 59 %.

La valeur retenue pour valoriser le bénévolat des administrateurs est donc : $9,43 \times 1,59 \times 5 = 74,97$ €/H.

Le temps passé par les administrateurs en 2013 est ainsi évalué, pour l'ensemble des activités de l'Association y compris sa vie statutaire, à 2 249 heures.

Hors vie statutaire, le temps passé par les administrateurs est évalué en 2013 à 900 heures correspondant à une somme de 67 471 €.

✓ *le personnel mis à disposition*

- Par l'Education nationale

Le personnel mis à disposition et rémunéré par le Ministère de l'Education Nationale est au nombre de 21 personnes physiques :

- 3 directeurs mis à disposition par l'Education nationale
- 1 enseignant au SESSAD
- 5 enseignants au CMPP
- 8 enseignants au SAAAS
- 4 enseignants au SSEFS

Les valorisations sont effectuées suivant la méthode suivante :

- 3 directeurs : les salaires bruts perçus avec un taux charge de 59 % ;
- Autres enseignants : le salaire brut correspondant à l'échelon moyen 8 pour un PE spécialisé avec 27 points de NBI et avec un taux de charges de 59 %.

Par les PEP 06

0,5 etp de technicien qualifié dans le cadre de l'avenant à l'accord de coopération PEP 06 - PEP83.

Le tableau est sur la page suivante :

4.5.2 Synthèse des engagements acquis à ce jour

Les engagements provisionnés se répartissent comme suit entre chacun des établissements :

- ✓ Convention Collective "Établissements d'Accueil de Personnes Inadaptées et Handicapées"

- CMPP	96 136
- SAAAS	38 564
- SESSAD	17 340
- SIEGE	7 661
- SSEFS	108 222

- ✓ Convention Collective "Animation Socioculturelle"

- Centre de montagne Chantemerle	0
----------------------------------	---

TOTAL 267 923 €

4°) Rapport de la commissaire aux comptes

Avec rapports normés.

Mme La Commissaire aux comptes certifie nos comptes annuels jugés, réguliers et sincères.

Elle fournit les informations relatives aux comptes annuels, contenues dans ses rapports sur les comptes annuels.

Après échanges, pour l'année budgétaire 2014, un travail devra être entrepris sur les réserves de l'entité siège.

Rapport de la Commission de Contrôle des comptes

Anne-Marie ANDRAU Claude CALDANI

La commission s'est réunie, mardi 15 avril 2014, au siège des PEP.

Tous les documents de comptabilité ont été mis à notre disposition.

Nous avons procédé par sondages et avons pu constater la parfaite tenue de l'ensemble des documents malgré leur diversité et, parfois, leur complexité.

Les quelques remarques que nous pouvons faire portent d'avantage sur la forme que sur le fond :

- Chaque facture doit être visée par le Président ou le trésorier.
- Eviter de classer ensemble frais de déplacement et frais divers.
- Différencier remboursement des frais des salariés de ceux des administrateurs.
- Exiger des administrateurs qu'ils ne regroupent par leurs demandes de remboursement au-delà d'un trimestre.

Les dépenses de fonctionnement telles qu'eau, électricité, téléphone, informatique, bureau..... N'appellent pas de notre part de remarque particulière.

La convention signée avec les PEP 06 nous a paru particulièrement intéressante sur le plan financier.

La commission propose à l'Assemblée générale de donner quitus au trésorier pour sa gestion, de remercier le personnel pour le travail.

Le président engage le dialogue :

- Question posée par M.ANDRAU : le déficit du SSEFS (dû aux charges des deux bâtiments) peut-il être réparti sur d'autres services du secteur médico-social :
- Réponse de la commissaire aux comptes : impossible

Votants :

17 Présents

15 Pouvoirs

32 Présents et représentés

Vote pour l'affectation des résultats :

Votés à l'unanimité des présents et des représentés
--

5°) Cotisations 2014

Nous conservons les mêmes montants de cotisations : 17€ pour les adultes et un euro pour les enfants)

Votés à l'unanimité des présents et des représentés
--

6°) Election au Conseil d'Administration

Dernier délai : 4 avril 2014

Interrogations des présents pour recueillir éventuellement de nouvelles candidatures avec l'accord de L'Assemblée Générale compte-tenu du changement statutaire opéré cette année.

M. le Président pose donc la question, aucune nouvelle candidature n'est proposée.

Pour autant, la candidature de M.PORTMAN est actée et acceptée par l'assemblée Générale car il a exprimé l'intention de se présenter. Le Président se renseignera auprès de M.PORTMAN pour savoir s'il est effectivement candidat.

Dans les nouveaux statuts, la présence de la moitié de ces membres est nécessaire pour pouvoir délibérer valablement.

Sont élus : M. AMIGONI, M.ANDRAU, Mme ASTOIN, M. ASTOIN, Mme AUROIRE, Mme BOTTEX, M. CONSTANS, M.FALICON, Mme FROGER, Mme GALLI, M.GALLI, Mme LEPINE, Mme LIBENZI, Mme MARTEL, M.MONTANIE, Mme MORRONI, M.PORTMANN, M.QUINCHON, M.ROIG.

Par ailleurs, L'Assemblée Générale propose M.MERLAN comme président d'honneur.

7°) Election à la commission de contrôle des comptes

Candidatures de Mme ANDRAU et de M.CALDANI

Voté à l'unanimité des présents et des représentés

8°) Questions diverses

Aucune

L'assemblée générale est clôturée à 12h.

Le Conseil d'administration se réunit.

Annexes

Intervention de M.LETHURGEZ
Premier Vice-Président des PEP 06
Président de l'URPEP PACA

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les administrateurs

Conformément à la Convention qui lie nos deux associations, cette assemblée générale est la troisième à laquelle je participe en qualité de représentant des PEP 06. Et je puis vous assurer que j'y viens en militant des PEP cherchant à actualiser au mieux les axes politiques développés au plan fédéral se résumant à quatre concepts clés : **mutualisation, coopération, co-construction** et **subsidiarité**, en usant pour ce faire de l'outil qu'on appelle « **convention** » tout en veillant à la « **souveraineté** » des associations.

Depuis des décennies nous avons développé une forme de participation territoriale limitée au département et l'on veillait étroitement aux frontières. On parle de diminuer le nombre des Régions. On envisage la disparition des conseils généraux, Les DASS ont disparu et l'ARS a été créée... Cela se fera, Cela prendra quelque temps mais cela se réalisera. Il faut s'y préparer. Il vaut mieux prévenir que subir. Cette réalité est déjà en marche et s'imposera à nous. Il nous faut changer nos pratiques sans abandonner nos valeurs ni nos exigences.

Nous avons accompli dans cette direction un certain chemin ensemble et beaucoup reste encore à faire pour que nos deux associations soient plus fortes dans la situation économique et sociale qui s'impose à nous et dans laquelle les problèmes de gestion comptable et financière deviennent de plus en plus aigus et la gestion des emplois et compétences devient de plus en plus pressante pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires ainsi qu'aux nécessités du fonctionnement de l'institution.

Il importe qu'à tous les niveaux de chaque AD nous soyons plus unis plus solidaires. Il importe aussi de savoir qu'on est plus fort à deux associations si nous sommes unis, que si chacune est seule pour affronter la dure réalité des faits. Notre objectif doit être le développement des PEP dans des conditions qui ne sont plus celles que nous avons connues pendant des dizaines d'années. Les temps changent et nous devons aussi changer pour non pas seulement pour subsister mais pour nous développer.

Nous nous sommes mis en chemin et je garde le souvenir de la première réunion au cours de laquelle à quelques-uns au retour d'un CA de l'URPEP, en février 2011 nous avons dessiné à grands traits la direction que nous souhaitions non pas emprunter mais prendre. Eh bien depuis nous avons parcouru un certain chemin. Il ne fut pas facile et ce qui fut réalisé a demandé des efforts aux uns et aux autres. C'est cela l'esprit des PEP et c'est la voie que la FG PEP souhaite que nous empruntions. Et c'est par ces mots que je souhaite terminer mon propos.

Rapport de M. DANDREIS
Directeur général des PEP 06 chargé de la plateforme de services commune
conformément à la Convention de coopération et ses annexes.

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,
Chers collègues,

- **Généralités :**

Le présent rapport d'activité retrace les évènements marquants, le déroulement de la mise en œuvre de la convention cadre de coopération entre les PEP 83 et les PEP 06, et ses avenants. Notre intervention lors de cette AG est prévue par l'article 2.4 de l'avenant « convention spécifique d'action pour la réponse médico-sociale aux besoins des enfants et adolescents en situation de handicap moteur du Var » à la convention cadre intervenue entre nos Associations pour ce qui concerne le SESSAD Dominique Mille et par l'article 3 de l'avenant n°2 « convention spécifique d'action pour la participation des PEP 83 à la plateforme de services des PEP 06 » à cette même convention cadre pour tous ses autres aspects.

Quatre commissions de suivi ont formellement été tenues successivement les 21 février, 24 mai, 13 septembre et 6 décembre 2014 concernant le SESSAD Dominique Mille puis la plateforme.

Les participants ont été (à l'une ou l'autre de ces réunions) :

- Pour les PEP 83 : Gérard Altiéri, Georges Amigoni, Jean-Pierre Andrau, Manuel Duréault, Jacques Merlan, Christine Perrenon, Nathalie Petri, et Dominique Quinchon ;
- Pour les PEP 06 : Lise Cattani, Michel De Zerbi, Maurice Lethurgez, et Patrice Dandreis

Nous y avons examiné d'abord le fonctionnement du SESSAD puis celui des autres éléments du partenariat liés à la plateforme et notamment la comptabilité, la paye.

- **LE SESSAD DOMINIQUE MILLE**

L'année 2013 a été la première année de fonctionnement ordinaire du SESSAD après la mise en place à la rentrée 2012 2013.

Bilan de la rentrée scolaire 2013

Après une année de fonctionnement complet le nombre attendu de 30 bénéficiaires est atteint. Nous constatons une augmentation du nombre des bénéficiaires scolarisés dans des établissements extérieurs à l'école Dominique MILLE.

22 élèves en école spécialisée	Ecole spécialisée Dominique MILLE, Toulon	classes spécialisées	SESSAD TOULON
2 élèves en écoles maternelles		PS-MS	SESSAD TOULON
3 élèves en collège + ULIS	Collège BOSCO, La Valette du Var	ULIS	SESSAD TOULON
2 élèves en lycées professionnels		classes ordinaires	SESSAD TOULON
1 élève en école primaire	Ecole Le Brusquet, Toulon	CE1	SESSAD TOULON

Situation des bénéficiaires

7 enfants de 3 à 6 ans

4 enfants de 7 à 10 ans

9 adolescents de 11 à 14 ans

9 adolescents ou jeunes adultes de 15 à 19 ans

Le recrutement géographique s'opère sur l'ensemble du département

Situation du personnel

L'Equipe pluridisciplinaire était composée à l'origine du projet d'1 chef de service, d'1 médecin MPR, 1 psychiatre, des rééducateurs : 2 kinés, 2 ergothérapeutes, 1 psychomotricienne, 1 orthophoniste, 1 orthoptiste, une psychologue, 1 neuropsychologue, 1 assistante sociale, 1 AMP, 1 IDE, 1 éducatrice spécialisée (CPP)

Les Changements intervenus depuis l'ouverture du SESSAD :

Départ à la retraite du chef de service à la rentrée 2013.

Mise en place d'une coordination du service à mi-temps pour le suivi de l'ensemble des problèmes organisationnels (plannings professionnels, enfants, véhicules...), remplacement du mi-temps consacré à la coordination.

Rupture conventionnelle avec le médecin MPR en toute fin d'année 2013. Le recrutement d'un successeur est en cours, l'intérim est assuré par le médecin MPR de l'IEM et coordinateur médical des PEP 06.

Démission de l'ergothérapeute 0.5 ETP,

Difficulté de recrutement de l'Infirmière Diplômée d'Etat (3 personnes ont occupé le poste depuis la création), glissement du temps sur le poste de l'AS à 0.35 ETP. AS démissionnaire pour une offre de plein temps au 13/02/2014.

La coordination et le suivi du fonctionnement du service

Organisation d'un fonctionnement assurant un lien régulier et resserré entre l'équipe de direction de l'IEM ROSSETTI et l'équipe pluridisciplinaire sur place, harmonisation des procédures de fonctionnement : organisation d'une réunion hebdomadaire de coordination une fois sur place à Toulon, une fois en visioconférence entre les deux sites (Nice Toulon). Organigramme et responsabilités hiérarchiques redéfinis et précisés dans les fiches de fonctions.

Mise en place du Conseil de la Vie Sociale

Le CVS a été élu au printemps 2013.

Les PEP 83 y sont représentées par Gérard Altiéri, administrateur et les PEP 06 par Michel De Zerbi, administrateur.

Le Règlement intérieur du CVS a été adopté le 3 mai 2013

Réunion du CVS le 13/09/2013 : présentation du CVS et de son fonctionnement, du règlement intérieur, élection du président :

La présidente du CVS est un parent d'élève.

L'élection du vice-président qui doit être un bénéficiaire (conformément au règlement intérieur) a été reportée faute de représentation suffisante des bénéficiaires.

Questions diverses.

Réunion du 6/12/2013 : élection du vice-président, questions diverses

Perspectives

Mise en place d'un groupe de travail des coordinatrices de service autour du thème « renseigner l'activité d'un SESSAD » (saisie des actes, élaboration des rapports d'activité...), nomenclatures d'actes professionnels spécifiques à la prise en charge du handicap moteur, participation des coordinatrices à la commission CREAM PACA.

Mise en place d'un partenariat entre l'IEM OLBIA et le SESSAD D.MILLE initié par une réunion le 27/01/2014 dernier. L'objectif annoncé est :

- Organiser une collaboration en matière de gestion de la file attente sur le bassin, en lien avec la MDPH, notamment pour optimiser l'orientation des bénéficiaires en fonction de leur origine géographique et des souhaits des familles ;
- conduire une réflexion sur les pratiques professionnelles dans le domaine de l'éducation motrice ainsi que sur la gestion des compétences ;
- organiser des formations techniques sur des thèmes présentant un intérêt commun ;
- mise en place d'une rencontre des professionnels de SESSAD DM et familles au niveau des IEM de la région suivant une fréquence biennale.

Collaboration initiée par le coordinateur pédagogique PEP06 avec la direction de l'école D.MILLE pour organiser et anticiper l'ouverture vers les établissements scolaires du département susceptibles d'accueillir nos bénéficiaires.

Participation des membres de l'équipe à l'ensemble des formations proposées à l'IEM : coordination de projet et parcours, aides techniques et scolarisation, niveaux d'évolution motrice...

Plusieurs enfants bénéficient du plateau technique du Centre de Santé (2 AQM réalisées en 2013, 3 AQM programmées au premier trimestre 2014).

Mise à disposition d'un véhicule aménagé supplémentaire et d'un véhicule Trafic pour les vacances scolaires.

Constitution d'un groupe de participants à l'opération Sport et Partage le 20 mai 2014.

Préparation d'une exposition d'arts plastiques en partenariat avec la direction des affaires culturelles de la Mairie de Toulon.

Réalisation de l'évaluation externe en avril mai 2014. 2 membres de l'équipe ont déjà une expérience en ESMS.

- **La convention spécifique d'action concernant la mise en place de plateforme.**

Point sur la situation de la paye et de la comptabilité PEP 83 dans le cadre de l'avenant à la convention de coopération PEP 06 – PEP 83

L'avenant à l'accord de coopération prévoyait l'établissement de la paye PEP 83 par la Plateforme de services ainsi que la tenue de la comptabilité sur le logiciel SAGE, à partir des établissements.

Il nous faut rappeler que les PEP 06 ne sont pas prestataires des PEP 83 mais que l'accord de coopération du mois de novembre 2012 organise une coopération renforcée entre les deux associations et que les PEP83 participent à la plateforme de services PEP 06 qui devient une plateforme commune. Notre « défi » est de mettre en place cette plateforme commune.

Pour la Paye :

Ce qui a été fait :

- La paye est établie et les rémunérations versées à l'échéance, selon le protocole établi, depuis le mois de janvier 2013
- Le plan analytique a été créé selon les indications fournies en décembre par l'Association des PEP 83.
- Nombre de bulletins de paye établis en 2013 :

Nombre de Bulletins de paye														
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Moyenne
Chantemerle	21	26	23	27	35	9	15	22	1	5	1	1	186	16
Siège	12	10	14	13	18	13	16	13	9	9	12	15	154	13
SESSAD	17	17	16	16	16	16	16	16	17	17	17	17	198	17
SAAAS	36	36	36	35	35	35	35	26	37	38	38	36	423	35
SSEFS	27	27	27	27	27	27	27	22	26	25	25	25	312	26
CMPP	19	19	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	231	19
Total	132	135	135	137	150	119	128	118	109	114	113	114	1504	125

- Le système est sûr et les virements sont effectués à l'échéance décidée par les PEP 83.

La comptabilité

Elle est en place, elle est documentée et les bilans sont produits à l'échéance.

La comptabilité d'engagements a été mise en place aux PEP 83 pour l'ensemble des comptes.

Pour autant la dépense énergétique a été importante et des axes d'amélioration ont été identifiés qu'il nous faudra très vite examiner afin de permettre aux salariés des deux associations d'aborder plus sereinement l'année et à la comptabilité de fournir des tableaux de bord dont les PEP 83 ne peuvent se dispenser en matière de gestion.

Pour cela un arrêté intermédiaire des comptes au 30 juin, pourrait être publié en septembre.

De nouvelles procédures, notamment avec les Commissaires aux comptes sont proposées. Elles permettent l'amélioration du contrôle interne et la vérification du suivi des procédures de mise à jour de la comptabilité.

Enfin, dans le cadre de cette plateforme commune, le pilotage de l'ensemble des opérations de comptabilité devra être confié à la plateforme, comme prévu dans l'accord et une communication devra en être réalisée à tous les acteurs.

L'ensemble de ces mesures d'amélioration, indispensables à la bonne gestion, devra être examiné par la commission de suivi et arrêté par le Conseil d'administration des PEP 83, le cas échéant des PEP 06, dès le mois de mai afin de permettre une mise en œuvre en 2014.

Nous sommes au début d'une belle aventure.